TRAICTE'
Des Energumènes,

Suiuy d'vn diſcours ſur la poſſeſſion de Marthe Broſſier:

Contre les calomnies d'vn Medecin de Paris.

Par LEON d'ALEXIS.

A TROYES,

1599.

Au Lecteur.

IL eſt plus dangereux d'eſtre empoiſonné par l'oreille que par la bouche, diſoit Platon: Car ce qui entre par ceſt organe n'endommage que le Corps, & le poiſon qui entre par l'oreille, penetre dans les moüelles de l'Ame. C'eſt le iugement d'vn Payen, mais confirmé d'vne experiẽce que Moyſe nous rapporte, en la parole du Serpent, laquelle eſtant iettée en l'oreille d'Eue, l'infecta

699739

& toute ſa poſterité, d'vn venin contagieux,& pour le Corps & pour l'Ame. Donc, amy Lecteur,qui es conduit d'vne meſme lumiere que ce Philoſophe, & qui as vne meſme creance que ce ſainct Autheur, ſois ſoigneux de te preſeruer d'vn poiſon ſi dangereux, & de ſuiure l'aduis que t'adreſſe le Sage: *Comme tu ferme* (dit-il) *ton champ de haye, afin que les beſtes n'y entrent, ferme auſſi tes oreilles aux paroles de la langue meſchante.* C'eſt vn aduis vtil en tout temps & en tous lieux, mais neceſſaire en ce ſiecle, & en ce pays de liberté, auquel les langues de viperes ſont en poſſeſſion de gliſſer leur venin dedãs les Ames: De maniere que il ſ'en eſt trouué vne de-

puis certain temps qui a mis impunement dans l'oreille du peuple des propos enuenimez contre l'honneur & la dignité de l'Egliſe, & meſmes afin de les pouſſer iuſques aux prouinces eſloignées, les a recueilly en vn diſcours mis en lumiere.

BIEN que l'Autheur l'aye diligemment eſpandu parmy la France, & meſmes és Villes de la Religion pretenduë, ſans interdiction de la part de la Cour, ſans replique de la part de l'Egliſe, ne le reçoy pas pourtant, cõme aliment de ton ame: au lieu de la nourrir il infectera la partie la plus diuine, qui eſt la raiſon. C'eſt vn poiſon preparé par vn impertinent & malicieux Medecin, lequel y a mis pour

ingrediens, la calomnie, contre la verité de l'action qu'il d'eſcrit; ſon ignorance contre les preuues de la poſſeſſion qu'il debat; la meſdiſance contre l'honneur de pluſieurs perſonnes de qualité, qui ont eſté Iuges & teſmoins irreprochables en ce faict. Il y appoſe, comme vn miel pour l'addoucir, le pretendu cõmandement du Prince; l'Arreſt de la Cour mal entendu; le nom ſuppoſé des Medecins de Paris. Et ſon deſſein eſt de blaſmer le Iugement & l'intention de l'Egliſe en la poſſeſſion de Marthe.

Ce blaſme eſt trop public, pour eſtre diſſimulé; trop grief, pour eſtre tolleré. I'y apporte vne deffence en laquelle tu verras, comment ceſt homme qui

n'a point de nom, & qui n'en merite point, t'a meſcogneu en te preſentant des calomnies cõme des viandes à ton gouſt. Ie tiens ton Ame trop ſaine, pour auoir vn ſentiment ſi depraué, & trop conſtante pour y auoir adheré ſi promptement. C'eſt ce qui m'aſſeure que ce mien correctif viendra aſſez toſt, pour t'en preſeruer, n'ayant pas mis en oubly ny ta vertu, ny ces vers de Menandre.

Celuy que trop facilement
Par la calomnie on enchante,
Ou bien il eſt ſans iugement,
Ou bien il a l'ame meſchante.

Et quand bien le poiſon de ce Medecin t'auroit aucunemẽt atteint, ie me perſuade que tu auras trouué chez luy-meſme de-

quoy le detremper & diſſoudre. Car ceſt homme qui reiette le teſmoignage d'vn chacun de quelque qualité qu'il ſoit, & auec impudence; merite que ſon teſmoignage ne ſoit point receu. *Cur enim* (diſoit Ariſtote contre vn ſemblable calomniateur) *cum ipſe parum credat, eius verba credantur*, ſpecialement en vn faict de calomnie atroce, & contre des perſonnes exemptes de tout ſoupçon.

COMME il t'a meſcogneu en te voulãt entretenir de tels propos, ſur le blaſme de l'intention de l'Egliſe; il ſ'eſt auſſi meſcogneu luy-meſme, lors qu'il a prins la charge de reprendre le iugement, qu'elle a fait, auec tant de poids, & quelle a prononcé ſi hau-

ſi hautement. Car encores qu'il ne fuſt point mal conuenant à l'humeur de ceſt homme, que ſon premier ouurage, comme le premier effort d'vn vipereau tendiſt à deſchirer celle qu'il dit recognoiſtre & honorer du tiltre de Mere : ſi eſt-ce que d'entreprendre non ſeulemẽt de iuger, mais meſme de combattre en la face de tant de perſonnes celebres, le Iugement d'vn corps Eccleſiaſtique, le premier de la Frãce en lumiere, ſur vn ſubiet propremẽt Eccleſiaſtique, & lequel il dit eſtre difficile & important; c'eſt par deſſus ſon merite, c'eſt par deſſus ſa puiſſance. Ce neãtmoins il la entrepris inconſiderément, il la faict impertinemment, il la imprimé impu-

demment, & a bien oſé dédier à vn ſi grand Prince, vn ſi vil ouurage. Ceſt homme a bien faute de ſens, ſi contre vne telle partie, comme le corps de l'Egliſe de Paris; ſi en faueur d'vn Prince tel que celuy auquel il dédie ſon œuure; & ſi, en vn tel deſſein comme celuy qu'il a, de conuaincre le Iugement de pluſieurs perſonnes de tous eſtats, ainſi qu'il dit luy-meſme, il ſ'eſt oublié de bander tous les nerfs de ſon eſprit. Ou bien, ceſt vn eſprit bien deſpourueu de force, & de lumiere, ſi, ouurant tous ſes reſſorts, il n'a peu deſployer vn autre diſcours que celuy-cy, auquel il n'y a rien de bon, que ce qui n'eſt pas de luy, que ce qui eſt contre luy. Garde toy ſeule-

ment d'eſtre eſblouy par les extremitez de ſon ouurage, hors leſquelles il n'y a rien qui puiſſe dominer ſur ton iugement. Car il commence par le Prince, il finiſt par la Cour, il continuë au nom des Medecins de Paris, & au dedans il n'y a rien digne de ceſte entrée, ny de ceſte yſſuë, ny de ce nom, graué au front, par tout ce n'eſt qu'impudence, ou à blaſmer ſans preuue, ou à recuſer ſans pretexte, ou à conteſter ſans raiſon.

CECY eſt vne marque infallible de la ſuppoſitiõ qui eſt faite, & au nom des Medecins de Paris, & au commandement du Prince. Car ceſte eſcolle eſt trop riche, pour auoir enfanté vn ſi pauure diſcours ; elle eſt trop

graue, pour l'auoir approuué; elle eſt trop modeſte, pour l'auoir publié; elle eſt trop vnie, pour l'auoir dreſſé cõtre ſes propres membres. Chacun dedans Paris, ſçait que l'Autheur, eſt vn particulier, qui eſcrit contre la ſignature des plus capables de ſa profeſſion; contre le conſeil des plus modeſtes; & au deçeu du Corps, duquel il eſt membre. Si quelqu'vn de dehors l'ignore, il peut ſ'en aſſeurer en ce que ce diſcours, qui emprunte le nom des Medecins de Paris, n'eſt accompagné d'vne ſeule des formes qu'ils ont accouſtumé d'obſeruer, lors qu'ils mettent quelque choſe en lumiere. Ce corps donc n'a point eu ce feint commandement, lequel il n'a point

accomply : Et quelle apparence y a-il que ce particulier l'aye receu, que tu vois eſtre ſans nom, ſans merite & ſans ſuffiſance!

CE Prince ſurpaſſe de trop, la generoſité de ce grand Monarque, qui auoit deffẽdu aux peintres vulgaires, de repreſenter les traits de ſon viſage, comme choſe digne de l'art exquis des meilleurs ouuriers, voire de la main de celuy-là ſeul qui excelloit par deſſus tous les autres : pour donner à vn homme incogneu, vne charge expreſſe de ſes commandemens, qui ſont les rayons luyſans de la ſplendeur de ſon Ame, & les images viues de ſa Majeſté. Il l'euſt pluſtoſt & plus dignement commiſe, à deux perſonnes de ſa profeſſion, qui ont veu

Il entend les ſieurs de la Riuiere & du Laurens Medecins du Roy.

Marthe comme luy, qui ſont ſes domeſtiques, dignes de l'hõneur de ſes commandemens, & plus renommez parmy le monde, pour dõner de l'authorité à vne opinion, laquelle ils voudroient maintenir. Mais ce Prince, qui ne reſpire que choſes grandes, dignes de ſes triomphes, ne ſe rabbaiſſe point à vn ſi petit ſubiet, qui ne concerne, ny ſa perſonne, ny ſon Eſtat : Et d'ailleurs il ſçait trop bien, que *ſpreta exoleſcunt, ſi iraſcare agnita videntur.*

Tacit.

Ce neantmoins ceſte ſuppoſition du commandement du Roy, a ſeruy à ceſt homme, & d'vn appuy à ſon deſſein, & d'vn voile à ſon impudence, & d'vne ſauuegarde à ſon diſcours, qui euſt eſté percé de mille traits

ſans ce bouclier, lequel arreſteroit ceſte reſponſe ſi ie n'auois eſgard à la douceur des Loix ſoubs leſquelles nous viuons: Mais eſtant deſormais libre à vn chacun d'eſcrire & de parler de Dieu ſelõ ſon gouſt ſans reſpect de la creance commune; ie me tiens aſſeuré en diſcourãt de l'ennemy de ſon nom, ſelon ce qui en a eſté iugé par les doctes Prelats de l'Egliſe: Et me promets, que ceſte deffenſe ne ſera point arreſtée, puis que ie luy donne cours auec le ſauf-conduit de la liberté publique ouuerte depuis peu de temps en ce Royaume. Sauf-conduit le plus ample que ie puiſſe obtenir, car il a lieu par toute la France; le plus durable, car il eſt graué du fer & ſigné du

ſang des guerres paſſées; le plus aggreable à ceux qui pourroient l'interdire, car il eſt l'ouurage de leurs mains; & le plus propre à mon intention, car auſſi ie ne demande que liberté, non d'agir mais de parler, non d'accuſer mais de deffendre. Elle ne ſera pas deſniée en ceſte ſaiſon de liberté fraiſchement eſtablie; & en la France pays libre ſ'il y en euſt onques, puis qu'vn ancien à dit, *In ciuitate libera, liberam eſſe linguam oportere:* Ses loix que nous appellons le cyment de l'Eſtat ne ſeront pas violées en vn ſubiet auquel il ſagiſt du diable, puis que Dieu meſme n'eſt pas exempt de la licence effrenée de ceſte liberté! Et il ſera libre à vn Eccleſiaſtique de

Tacit.

deffendre

deffendre l'Egliſe, puis qu'il a bien eſté permis à vn Medecin de l'accuſer. Car ie ne puis m'imaginer que ceux là meſmes qui nous apprennent tant ſoigneuſement les libertez de l'Egliſe Gallicane, veuillent l'aſſeruir ſi eſtroictement qu'ils ne luy laiſſent la liberté de hauſſer ſa voix pour ſe deffendre. L'Egliſe viſible n'a rien de ſi propre que la langue ; c'eſt le lien par lequel ce corps eſt vny & auec ſon chef & auec ſes membres; c'eſt le premier dõ qu'elle a receu à l'aduenement de ſon Eſpoux qui luy apporta le don des langues comme ſon doüaire. Elle en aura donc l'vſage libre au moins pour ſa deffenſe.

Ce ſera ſans bleſſer perſon-

ne: car il y a bien aſſez dequoy la ſouſtenir, ſans entrer en accuſation. Que ſi ce calomniateur y eſt intereſſé qu'il ſ'en prenne à luy-meſme, & non à ce diſcours, lequel eſtant comme vn miroir qui repreſente ſes taches, il ne doit non plus le blaſmer, que la glace en laquelle il ſe mire, ſi elle le repreſente auec ſes rides. Ce ſera auſſi ſans abuſer de ta patiẽce, LECTEVR; Car omettant toutes les particularitez de ſon diſcours, ie n'en prendray que l'infuſion, & la moüelle ſ'il y en a aucune; Et au lieu d'vn lõg narré, & d'vne ennuyeuſe pourſuitte, ie te preſenteray ce petit Traicté des Energumenes. Les vns y receuront plus de contentement, & les autres moins d'ennuy.

L'ordre des diſcours contenus en ce Liure.

Que la nature humaine a communication auec la Nature Angelique.

Que Sathan communique auec l'homme depuis l'eſtat du peché: & iuſques où arriue ceſte communication.

Que ceſte ſorte de communication en laquelle Sathan ſ'incorpore dedans l'hõme, eſt plus frequente depuis le myſtere de l'Incarnation.

Qu'elle apporte vn combat à l'ame; & vn tourment au corps.

Que Dieu a preparé vn remede ordinaire à vn mal ſi grand & ſi frequent.

Qu'elle eſt la qualité preciſe de ceſte vexation du maling Eſprit.

Quelles ſont les cauſes diſpoſitiues, & qu'elles les applicatiues du maling Eſprit au corps du poſſedé.

Quel eſt le deſſein de Sathan enuers celuy qu'il poſſede.

Quel eſt ſon deſſein enuers l'Egliſe laquelle le veut depoſſeder.

Dans le diſcours de la poſſeſſion de Marthe Broſſier.

L'Egliſe eſt iuſtifiée en ſon comportement & en ſon iugement.

Marthe eſt maintenuë en ſon innocence.

L'aduis des Medecins de Paris eſt deffendu.

TRAICTE'
Des Energumenes.

Que la Nature humaine a communication auec la Nature Angelique.

DIEV voulant apres toutes les autres creatures créer l'homme, & conſiderãt que les quatre ordres qui comprennent l'eſtenduë de la nature eſtoient entieremẽt remplis; l'Ange ayant l'eſtre intelligent; les animaux, le ſenſitif; les

plantes, le vegetatif; les elemens, l'eſtre que l'on appelle ſimplement exiſtant; En ſorte qu'il ne reſtoit plus rien de diſtinct & ſeparé qui peut eſtre aſſigné particulierement à l'homme: Il ordonna que ce qui eſtoit de propre à chacun des quatre, luy ſeroit communiqué; & qu'en ce faiſant il auroit exiſtance comme les elemens, vie comme les plantes, ſentiment comme les animaux, & intelligence comme les Anges.

Ariſtot. de Mũdo. c. 7. Et tout ainſi que le ſculpteur Phidias enchaſſant ſon portraict dans la ſtatuë de Minerue, en feit comme vn poinct principal auquel ſe rapportoient toutes les parties de la figure par des iointures interieures: Ainſi le Crea-

teur ſituant l'hõme, qui eſt ſon image, au milieu du mõde, c'eſt à dire entre le Ciel & l'Enfer quand à la reſidence ; entre le temps & l'eternité quand à la durée ; entre luy & le diable quand à la liberté ; & entre les Anges & les animaux quand à la nature : Il en feit comme vn point & vn centre auquel toutes les parties du monde ſe rapportent par les diuers degrez de la nature, comme par des liaiſons internes. Au moyen dequoy il ſe trouue allié à toutes choſes & toutes choſes à luy, les materielles par le moyen du corps, les ſpirituelles par le moyen de l'ame.

CESTE ALLIANCE eſt de grande eſtenduë, car eſtant contractée d'vne-part auec la Natu-

re Angelique, & de l'autre auec la nature corporelle, l'homme ſe trouue cõmuniquer aux biens & aux miſeres qui accõpagnent l'vne & l'autre nature. Dõt nous voyõs, que tantoſt il eſt recreé, & tantoſt trauaillé de la rencõtre des choſes corporelles, tantoſt il eſt conſolé par les viſites des bons Anges, & tantoſt affligé des combats & aſſauts que les mauuais luy preſentent. Bref il participe au bien & au mal de chacune nature, d'autant que ſa condition n'eſt pas limitée dans l'enclos de ce monde ſenſible comme celle des animaux, ny ſeulement meſurée par l'eſtenduë du mõde intelligible comme celle des Anges : Mais elle ſ'eſtend & à l'vn & à l'autre, ayãt

des

des facultez interieures propres à receuoir le bien & le mal, qui eſt au monde intelligible (pour parler auec Platon) comme il a des ſens pour gouſter la miſere & la felicité qui eſt en ce monde ſenſible.

OR DE CES DEVX ALLIANCES, celle de l'hõme auec la nature Angelique eſt la principale: car elle ne dure pas moins que l'eternité, puis que l'homme apres le cours de ceſte vie mortelle en attend vne autre d'eternelle durée, en laquelle il n'aura compagnie que des bons ou des malings eſprits; & au lieu d'vn peu de iouyſſance qu'il aura eu des choſes materielles durãt ceſte vie periſſable, il ſera eternellemẽt cõioint aux ſpirituelles, eſquelles à la verité eſt

proprement ſon partage. Car les choſes materielles ne le poſſedēt pas totalement, meſme en ce monde, d'autant que la conuerſation de l'Ange l'occupe quelquefois; lequel ayāt à viure eternellemēt auec l'homme, ce n'eſt pas merueille ſi dés ce ſiecle il ſ'adioint à luy. Les ſages du monde n'eſtans eſclairez que de ſa lumiere, n'en ont point douté; & l'antiquité Payenne fait ſouuent mention des GENIES (qui eſtoiēt des dæmons ſelon Tertulian) de la frequente communicatiō deſquels auec les hōmes parle Epictete Stoïciē, Plotin Platonicien & Empedocle different de l'vn & l'autre ſecte: Tous neātmoins conuenans en ceſte doctrine qu'il y a des INTELLIGENCES

Apolog. c. 32. neſcitis genios dæmones dici & inde diminutiua voce dæmonia.

eſleuées pardeſſus noſtre nature; leſquelles ne deſdaignent point ce qui leur eſt inferieur, ſe meſlẽt auec les hommes, entrẽt en propos auec eux, gouuernent & conduiſent leurs intentions, & ſe rendẽt fauorables ou contraires à leurs deſſeings: comme Platon, Plutarque & Apulee rapportent de l'eſprit familier de Socrates; & l'vn deux, du mauuais Ange de Brutus, & du dæmon de Cæſar Auguſte maiſtriſant celuy d'Antonius. Ce qui argue d'autant plus la dureté de ceux qui eſtant nez en vn ſiecle plus inſtruict en la cognoiſſance des choſes diuines ne peuuẽt ſe perſuader que la communication de noſtre nature ſeſtendent plus loing que la portee des ſens; ny

Tertull. Apolog. c. 22. ſciunt dæmonas Philoſophi, Socrate ipſo dæmonij arbitrium expectãte.

que ces eſprits diuins ayent aucũ rapport auec le noſtre, ni aucune puiſſance qui paruienne iuſque à nous: comme ſi en l'ordre des eſprits, il n'y auoit point de lien entre ceux qui tiennent le premier & le dernier rang; veu qu'au monde materiel il y a vne telle liaiſon entre le corps le plus haut & le plus bas de tous les elemẽs, que le Ciel eſt ioint à la terre d'vne contiguité indiſſoluble, & luy enuoye ſon influence iuſques dans ſes entrailles: oucomme ſi ce n'eſtoit point aſſez àleur incredulité de meſpriſer la raiſon, qui a meſmes appris aux Payens ce mutuel entretien entre les hõmes & les dæmons; ſans deſdaigner l'experience que nous en auons és Magiciens conduis des

malings eſprits, & és Saincts viſitez des Anges.

I'adiouſte que l'alliance de l'eſprit humain & Angelique eſt la plus eſtroicte. Car des deux parties qui compoſent noſtre TOVT, l'vne eſtãt terreſtre l'autre diuine, celle-cy eſt la plus capable d'vne parfaite aſſociatiõ comme eſtãt la plus noble: de fait l'homme recerche les choſes materielles, & n'eſt point recerché d'elles; mais entre les eſprits le lien eſt teciproque, tellement que l'Ange ſ'vnit à l'homme, & l'homme à luy par le moien des puiſſances interieures de l'eſprit qui l'anime, Et encores qu'il y aye diſproportion en leur nature, ſi eſt-ce qu'il n'y a point d'inegalité en leur alliance, comme eſtant contra-

ctee entre deux ſujets yſſus d'vn meſme pere de famille, qui les a mis en meſme rang dans l'ordre de ſa prouidence, qui leurs a preparé meſme prix, meſme peine, meſme demeure, meſme Ciel & meſme enfer. Et ſi eſt ceſte aliãce la plus accomplie; d'autãt que la condition de l'Ange eſt la plus eſleuée. Car il a en ſoy, & auec auãtage tout ce qui eſt de parfait aux choſes materielles: comme és choſes eſtablies ſelon vn certain ordre, les plus hautes comprennent en puiſſance la perfection de celles qui leur ſont inferieures. Il a auſſi vn pouuoir plus eſtendu; & des affections (qui ſont les liens de ceſte aſſociation) plus viues, plus fortes, & plus efficaces: comme

ne depẽdant point du hazard auquel il n'eſt ſubiect, ny d'aucune creature qui luy eſt entierement inferieure. Meſme il luy eſt eſcheu vn ſort bien plus ſignalé que celuy des autres creatures, à ſçauoir l'æternité de la gloire ou de la peine qui l'accompaigne dont le partage eſt fait à l'homme qui ſ'eſt aſſocié auec luy, comme nous voyõs que parmi les ſocietez humaines les pertes & les profits, ſont egalement departis.

CES QVALITEZ d'alliãce bien conſiderables monſtrent aſſez combien celle-cy importe, à qui conſiderera l'eſtat de la nature humaine qui eſt d'vne condition differẽte de celle des auttes creatures. Car elles ſont accomplies

dés l'heure meſme qu'elles ſont faites: Le Ciel n'eſtant pas maintenant plus parfait, ny la lumiere plus viue, ny le feu plus actif, ny la terre plus ferme, qu'au premier inſtant de leur creation. Au lieu que l'homme; ie dy l'homme ſur la production duquel la Trinité a voulu deliberer le faiſant cõme vn abbregé de ſes œuures, & vn image de l'ouurier; n'a pas eſté eſleué comme les autres creatures au dernier degré de ſon eſtre: ains ſeulement doüé de puiſſances & inclinations ſingulieres, deſquelles par ſucceſſion de tẽps il tire luy meſme la perfection de ſon bien eſtre ou ſa ruïne totalle; comme ſ'il reſſembloit proprement àvn tableau duquel les premiers traits ſont diuinement

tirez

tirez de la main d'vn excellent ouurier, qui laiſſe le pouuoir de le parfaire ou defaire ſelon la cõdition des ſecõds traits qui y ſont adiouſtez. Et de ceſte difference vne marque paroiſt au narré de la Creation, quand il eſt dit QVE Dieu approuuoit chacune de ſes œuures dés l'heure meſme qu'il l'auoit faite, & qu'à l'iſſuë de chacune il voyoit & iugeoit qu'elle eſtoit bõne. Ce qui eſt notãmẽt omis en la creation de l'homme, afin que nous iugions qu'il ne l'a point approuué comme eſtant vn ouurage qui n'auoit pas encore ſa derniere main.

OR ie laiſſe à penſer ſi l'homme qui n'eſt pas en ſa perfection, eſtant aſſocié auec des Anges ſi animez les

vns à ſon bien, les autres à ſa ruine; n'en receura pas en l'eſtabliſſement de ſa cõdition vn ſingulier aduantage de la part des bons, & tout le contraire de la part des autres. A la verité ſi le Philoſophe Payen conferant l'homme auec les animaux eſtoit bien fondé à dire QVE ce diuin animal eſt le plus vtile de tous quand il ſuit la raiſon, & le plus pernitieux quãd il ſ'en eſloigne: parce qu'il a vn eſprit dont l'induſtrie eſt la plus ſignalée en la qualité & la plus eſtẽduë en la diuerſité des moiẽs de profiter ou nuire; & duquel le pouuoir au moins eſgalle la force dõt la nature arme les animaux. Le Philoſophe Chreſtiẽ conferant l'Ange auec toutes les

Ariſt. l. de Republ ὥσπερ γὰρ κακὸν τελεωθὲν χεῖριστον τῶν ζώων ἄνθρωπός ἐστιν ἄνομος καὶ χωρὶς νόμου καὶ δίκης χείριστων πάντων.

autres creatures,a meilleur droit de dire,QVE la compagnie de ce diuin eſprit eſt la plus vtile,agreable & accomplie quand il eſt ioint à ſon principe, qui eſt la diuinité;&la plus dommageable quand il en eſt ſeparé. Car ainſi que l'homme tient ſoubs le Ciel le plus haut lieu des choſes animées;l'ange poſſede vn eſtre plus eſleué que l'homme, comprend en vertu & en puiſſance la perfection de toutes choſes creées, & tient le premier reng apres la diuinité.Dõt il eſt à preferer à toutes abſolument ainſi que l'homme à tous les animaux, & il peut plus que toutes, pour, & contre l'homme;ayant vne nature ſi actiue,vn intellect tãt eſleué,vne volonté ſi viue &ſi conſtante en ſes

mouuemens ; parties rares en elles meſme, puiſſantes en leurs operations, & applicables indifferemment à bien & à mal.

DISONS donc que les Anges conuerſent auec les hommes, comme parties d'vn meſme mõde; comme officiers d'vn meſme maiſtre; cõme perſonnes doüées preſque de meſme eſprit ; & comme creatures deſtinees à vn meſme ſort. Et que de la ſocieté de deux ſi grands ſujets, l'Ange & l'homme, il ne ſ'en peut rien attendre ſoit en heur ſoit en infelicité qui ne ſoit extreme.

Que Satan cõmunique auec l'hõme, depuis l'eſtat dupeché, & iuſques où arriue ceſte communication.

COMME la communicatiõ de la Nature humaine auec la Nature Angelique eſt deriuee de la communauté de l'eſtre que nous remarquons en ces deux natures : Ainſi l'aſſociation de l'homme chaſſé du Paradis, auec l'Ange banni du Ciel; eſt fondee en la condition de leur commum accident.

CAR ceſt eſprit Angelique eſtant d'vne capacité ſinguliere continuellement actiue ; & ne pouuant plus ſ'occuper en Dieu lequel il a abandonné, ny conuerſer auec les Anges bien-heu-

reux deſquels il ſ'eſt ſeparé, ny ſe repoſer & contenter en ſoymeſme à cauſe de ſa difformité, ny meſme ſe regarder & contempler ainſi deffait & deffiguré cõme il eſt; il n'a plus autre regard que ſur nos deportemens; & ſon repos eſt d'eſtre vagabond par la terre, ſans autre occupation que d'agir & conuerſer auec l'homme, lequel eſt ſeul entre toutes les creatures capable de ſon aſſociation à cauſe de ſon eſtre immateriel, & enſemble de ſon deſſein malicieux à raiſon de ſa foibleſſe & de ſa liberté. Meſme la haine que Satan a contre Dieu (vnique paſſion qui le peut occuper vers la diuinité) ſe reflechit contre l'homme, & comme la panthere (ſelon ſaint Baſile) con-

uertit ſa fureur contre le portrait de celuy, auquel elle ne peut meſfaire ; Ainſi le diable qui hayt Dieu & ne peut l'attaquer en ſon eſſence, ſe conuertit à ſon image, & choiſit l'homme pour le but de ſa haine, d'autant plus aſprement que l'enuie le ſollicite d'abbattre celuy qu'il voit eſleué au meſme degré de gloire que n'agueres il poſſedoit, & qu'il a miſerablement perdu.

CEST eſprit donc extremement actif, aſſiſté d'vne malice egale à ſon actiuité, & pouſſé de deux fortes paſſions, haine & enuie, contre l'homme ſeul obiect & de ſon occupation, & de ſon deſſein; il le tourmente en toutes les manieres que l'immanité d'vn rare eſprit peut inuenter, & que

la nature humaine peut ſouffrir. Voila en quoy & pourquoy Satan cõmunique auec nous; lequel ayant vn naturel enclin à la communication, & de puis ſa cheute n'eſtant plus porté qu'au mal: comme il n'a plus aucũ auec lequel il puiſſe ou vueille conuerſer ſinon l'homme: auſſi n'a-il plus rien qu'il luy puiſſe departir en ceſte communication, que du mal ſoit en ce monde, ſoit en l'autre, ſoit à l'ame, ſoit au corps. Reſte tant ſeulement à cõſiderer iuſque où la malignité de ceſte intention peut ſ'eſtendre contre luy, en tant qu'il luy eſt inferieur par la condition de ſa nature, & entant qu'il eſt ſon eſclaue par la preuarication commune. Auparauant, l'eſtat de l'homme

eſtoit

eſtoit eſleué d'vne iuſtice originelle qui le rendoit egal aux anges, ſuperieur à Satan, Seigneur de ce monde ſenſible, ne releuãt que de la diuine Maieſté. Mais depuis qu'il fuſt porté par terre en ce duel memorable que le Serpent luy liura dans le Paradis terreſtre cõme en vn camp clos. Satan, qui auparauant n'auoit aucun droit en ce monde, ny aucun pouuoir ſur l'homme; comme victorieux il l'a deſpouillé de ſon domaine, & s'eſt attribué la puiſſance & l'empire du monde, qui eſtoit eſcheu à l'homme dés ſa naiſſance, dont il en porte le tiltre de Prince depuis ceſte vſurpation; Et ſans ceſſe il le pourſuit par tentation ne laiſſant ſon ame paiſible tandis qu'elle eſt dans les

En l'eſcriture le diable eſt appellé le prince du mõde

limites de l'Empire qu'il a conquis & vſurpé ſur nous ; Meſme il enuahit quelques-fois ſon propre corps, en ſorte que comme auant le peché il ſ'incorpora dedans le ſerpent, maintenant il ſ'incorpore dedans l'homme; Et bien que l'ame reſide toujours en ce corps cõme en ſon domicile; ſi eſt-ce qu'il en prend poſſeſſion, & oſtant le pouuoir & l'vſage qu'elle y a, il ſubſtitue en ſon lieu ſa force & ſon actiuité. Effect à la verité & effort bien eſtrange ; mais il vient d'vn rare eſprit & d'vne rage nompareille, & n'eſt pas du tout hors de la cõdition de noſtre nature. Car encores que l'eſtre de l'homme ſoit cõme vn fõds appartenãt en proprieté à Dieu ſeul duquel il porte

la marque eternellement; ſi eſt il accompaigné de pluſieurs facultez & operations, dont l'vſage eſt comme vn vſufruict qui nous eſt concedé par le droit de nature, lequel Satan trouble quelque fois par tentation, & quelquesfois vſurpe par vne inuaſion furieuſe que nous appellons poſſeſſion.

OR la condition humaine deſpourueuë de la iuſtice originelle, eſt telle qu'il fault que ce pauure eſclaue endure l'vſurpation d'vn ſi puiſſant ennemy: Lequel ayant perdu le Ciel, battu & pourſuiui des bons Anges, fait ſa retraitte dans l'homme comme dans vn petit monde; Et ainſi qu'vn Prince chaſſé de ſon eſtat, il penſe releuer aucunemẽt

ſa condition en ſe logeant dedãs le corps humain, puiſque l'Enfer où il eſt relegué luy eſt vnlieu inſupportable, puiſque le Ciel d'où il eſt banny luy eſt vne place imprenable. Meſme cõme SVPERBE il pretend ſatisfaire à ſon orgueil en prenãt poſſeſſiõ d'vne creature qui appartient à Dieu & non à luy; Comme LION RVGISSANT, il ſe promet d'aſſouuir ſa rage en deſchirant l'homme, & defigurant l'image de la dininité; Comme ADVERSAIRE il ſ'aſſeure d'accomplir ſon ſouhait de nuire à l'ame en ſaiſiſſant ces organes exterieurs, en occupant ſes facultez interieures, en la priuant de ſes actions, & en l'aſſiegeant & tourmentãt de ſi pres; Et en ſomme cõme vn eſprit qui a le nom

1. Pet. 1.

1. Pet. 1.

& la qualité de DESTRVCTEVR il ſe plaiſt à peruertir l'ordre de la nature, en ce que cõtre ſes loix il ſe trouue que deux eſprits ſont ioints en vn meſme corps; l'ame qui en eſt la forme ordinaire eſt violentment depoſſedee de ſes organes; & l'Ange qui n'a aucun rapport aux choſes materielles eſt mis en poſſeſſion des ſens humains. Ce qui n'eſt pas vn petit aiguillõ au maling eſprit, qui eſt infiniment deſireux de dereigler l'ordre de la nature, depuis qu'il s'eſt retiré de ce bel ordre de la grace auquel il auoit eſté ſingulierement eſleué. Car eſtant deſtitué du pouuoir ſurnaturel cõme d'vn apannage vniquement affecté aux enfans de Dieu du nombre deſquels il n'eſt plus; il

Eugub l,8. c.1. dit que le terme de Dæmon viẽt du nõ Hebreu Sdaim *qui ſignifie deſtructeur.*

ne peut pas ſe contenir en l'ordre de la nature à raiſon du peché, qui l'ayant eſloigné de ſon centre, le rend perpetuellement inquiet & mouuant: Et ne fleſchiſſant qu'à regret ſoubs ſes loix, il agit quelquefois outre, quelquefois contre, comme eſtant ces ordonnances eſtablies par ſon capital ennemy, eſquelles il eſt bien aiſe de contreuenir: Et comme ſi ce ſinge de la diuinité affectoit de l'enſuiure en l'eſtabliſſemẽt qu'elle a fait de deux ordres limitez, l'vn au pouuoir de la creature, l'autre au vouloir du Createur; il forme ſur le modelle de ſes appetis deſordõnez, cõme vn tiers ordre d'accidens deſreglez en l'eſtat de ce monde. A quoy ie refere ce mouuement qui l'encli

ne à ſintrdouire dãs les animaux comme dans les pourceaux en ſainct Luc, dans les chameaux en ſaint Hieroſme; qui paroiſt bien eſtre vn dereglement en la nature, mais nõ pas vn effect d'aucun autre motif ſpecifié, ſi ce n'eſt que quelqu'vn le refere auec Hilarion à la haine de Satan contre l'homme, laquelle a reflexion ſur les animaux comme ſur vne des choſes qui luy appartiennent.

Hier. in vita Hila.

Hieron. in vita Hilar.

IL EST BIEN VRAY q̃ ceſt ordre lequel Satan eſſaye de peruertir, eſt en la main de Dieu qui eneſt l'auteur; que l'hõme ſur lequel le malin eſprit attẽte vne telle vſurpatiõ eſt en ſa garde: ainſi q̃ le pupile en celle de ſon tuteur; Et q̃ ce meſme ennemy qui oſe diſſiper les œuures de Dieu, eſt dans le re-

ſort de ce Iuge & Seigneur ſouuerain, qui le punit en ſa fureur. Ce neantmoins il trouue bon de luy permettre ce furieux attentat qu'il deſſeigne au detriment de ſon pupille, & au deſreiglement de l'eſtat mis en la nature. Enquoy la petiteſſe de noſtre eſprit doit ploier ſoubs la grandeur de ces iugemẽs : Car il n'appartient qu'à Dieu meſme de ſonder la profondeur de ſes conſeils ſur les enfans des hommes. Il faut que nous en admirions les effets & reuerions les cauſes ! Toutesfois qui voudra examiner ceſt effect plus particulierement, le trouuera conforme à ſa Iuſtice

Sapient 5. *Quæ armauit omnem creaturam in vltionem inimicorum*, & parconſequẽt celle-cy qui eſt la premiere de toutes

toutes ſelõ Iob qui appelle Satan ſous le nõ de Behemot, *principium viarum Dei* : Conforme à ſa grandeur qui a voulu qu'vn effet viſible de ſa Iuſtice paroiſſe dés maintenant au monde, ainſi cõme il y a des effets viſibles de ſes autres perfections: Conforme à ſa bonté, qui a daigné preparer vne troiſiéme eſcole, ſpecialemẽt pour les ames rebelles, leſquelles naiãt pas profité en l'eſcole de la nature ny en celle de Ieſus Chriſt & n'y ayãt point apris à croire en Dieu (cõme les Athées) ni à craindre ces iugemẽs (cõme les Libertins) ont moyẽ de l'aprẽdre en ceſte eſcole du Diable auant qu'eſprouuer ſous ſa gehenne la preſence d'vn Dieu & la rigueur de ſes iugemens. Eſcholle veritablement non de la C. 40. *ainſi que l'explique S. Gregoire & S. Hier.*

nature ny de la foy, mais de l'experience en laquelle nous ſommes confirmez en tout ce que la nature enſeigne, & en tout ce qne la foy repreſente. Car icy l'Atée, quifait monter le comble de ſes pechez iuſque à ne point recognoiſtre celuy lequel il ne peut ignorer, eſt conuaincu par ſes ſens teſmoings ſeuls reſtans hors de reproche à ſon incredulité; qu'il y a VNE eſſence diuine! Et l'homme qui n'ayant point ſoing de Dieu, ne croit pas que Dieu aye ſoin de l'homme, Voit icy VNE particuliere prouidence àgarentir vne pauure creature de la fureur d'vn ennemi, ſur lequel rien d'humain, rien de naturel n'a pouuoir. Icy le Cathecumene eſt diſpoſé à receuoir le

Hæc eſt ſumma delicti nolle agnoſcere quem ignorare non poteſt. Cypr. in Idol.

ioug de la foy en Ieſus-Chriſt, EN voyant les diables tellement domptez en ſon nom; ſes ſens ſont facilitez à ne trouuer pas ſi eſtrange l'vnion du verbe auec l'humanité, quand il voit, ſ'il faut dire ainſi, VN DÆMON incarné en ſa preſence! Et le fidele eſt induit à ne point deſdaigner LA VOIX de l'Egliſe, puis que Satan meſme ne la peut pas meſpriſer. Icy le Libertin voit VN ÉCLAT de ce tonnerre qui le briſera quelque iour; qui dés long temps a foudroyé ceſt Ange pour vn ſeul acte deſreiglé; & qui en ſa preſence frappe ſi rudement vn homme & vn pecheur comme luy! Et le Curieux qui affecte à conuerſer auec les dæmons en terre, aſſiſte à vn ſpectacle qui

luy deſcouure au vray QVEL ſera le dernier & eternel comportement de Satan auec l'homme. Ce que le maling eſprit cache & deſguiſe en toutes ſes autres actions horſmis en celle-cy, en laquelle l'horreur de la rencontre de Satan auec l'homme en Enfer eſt portraict plus qu'au vif, non en l'ombrage, mais en la realité des meſmes perſonnes qui y concurrent l'homme & le diable, & des meſmes tourmens qui y ſont endurés. Portrait ſi accompli que rien n'y manque, non pas meſme la parole ; Car l'Ange y teſmoigne par la voix du poſſedé comme par vn organe emprunté, l'excez de ſon tourment & la rigueur du iugemẽt de Dieu ſur le peché. MESME

celui que l'eſprit de Dieu poſſede profite en ce ſpectacle. Car il voit vn modelle ſur lequel il apprend A SE laiſſer plus entierement & abſolument poſſeder à ſon Dieu à ce qu'il viue & opere plus en luy que luy-meſme; Ainſi que l'ame de l'energumene ne vit & n'opere pas tãt en ſon corps que Satan qui le poſſede.

ENSEIGNEMENS tres-haults, vtiles à tous, neceſſaires à pluſieurs quand à leur ſubſtance; & ſinguliers quand à la maniere auec laquelle ils ſont propoſez. Car ils ſont imprimez dans les ſens eſquels eſt le ſiege de l'infidelité qui moleſte perpetuellement l'ame, & quelques-fois l'emporte durant l'obſcurité de la foy, laquelle eſt renduë au-

cunement visible & sensible par ceſt accident.

Que ceſte ſorte de cõmunicatiõ, en laquelle Satã ſ'incorpore dedãs l'hõme eſt frequente, meſme depuis le myſtere de l'Incarnation.

CEvx qui n'ont pas le ſens bien repoſé en ceſte creance que les dæmons conuerſent auec les hommes, & que meſme ils occupent les corps humains; ont à mon auis quelque ſuiet de l'affermir par le diſcours precedent, auquel il apert que ceſt effect n'eſt pas tant hors de proportion auec ſes cauſes comme ils ſ'ima-

ginent. Car l'hõme par la condition de ſon eſtre & par la ſeruitude du peché eſt ſuiect à endurer ceſt effort, & il n'eſt point malſeant à Dieu de le permettre ny deſagreable à Satã de l'executer. Ceux auſſi qui conſentent à ceſte verité; mais eſtiment que ces accidens arriuent rarement au monde, ont à mon aduis peu de lecture ou de memoire; n'y aiant eu aucun ſiecle entierement exempt de ſes rencontres, & les teſmoignages en eſtants grauez dans les plus eminens autheurs de l'antiquité.

CAR les Propheteſſes du Paganiſme eſtoient autant depoſſedées de l'eſprit maling qui eſmouuoit leur corps, & emprun-toit leurs organes pour pronon-

cer ſes oracles. Et Tertullien, les met en ce rang dans ſon Apologetique, où il prouoque les Paiẽs à venir voir leurs Deitez à l'eſpreuue de nos exorciſmes en la perſone de quelqu'vn qu'ils eſtimaſſent ou poſſedé d'vn maling eſprit, ou agité d'vne fureur diuine lequel il peint d'vn meſme crayõ que leur Poëtes. *Producatur aliquis*, C. 22. dict-il, *ex ijs qui de* DEO PATI *dicuntur* comme regardant à ces vers du Poëte Romain.

Æneid. 6. At Phœbi nondum PATIENS *immanis in antro Bacchatur vates.* Et du Tragique Sen. *In Œdip. Incipit læthea vates ſpargere horrentes comas Et* PATI COMMOTA *Phœbum.*

Et adiouſte *qui aris inhalantes numen de nidore concipiunt, qui ructando curantur, qui* ANHELANDO *profantur*, cõme imitant ce trait de Virgile.

Æneid. 5. Sed PECTVS ANHELVM.

Et rabie

Et rabie fera corda tument, maiorque videri.
Nec mortale sonans afflata est numine quando
Iam propriore Dei.

Mesme vsant de ce terme PROFANTVR affecté aux diuinations dans Varro, & mis en ce sens dans le vers d'vn ancien. Lib. 5. de lingua Latina.

Venus quem pulchra Dearum. Ennius.
FARI *donauit & diuinum pectus habere.*

Et dans Seneque,

Responsa solue FARE *quem pœnæ vetant.* In Œdipp.

Dont il n'est pas permis de doubter que ce diuin autheur n'aye entendu par ces termes les Prophetesses des Gentils, lesquelles il a sujet de ioindre aux demoniaques, & de iuger qu'elles sont en vn estat auquel on peut les presenter aux exorcismes Ecclesiastiques. Car leurs reuelations se faisoient par des allocutions verbales non du dæmon A elles (ce qui supposeroit seule-

ment vne assistance & vne espece de communication auec le malin esprit) mais du dæmon EN elles: De sorte que cette maniere de prophetiser auoit tous les preparatifs & accessoires qui accompagnent vne possession; Comme les APPROCHES de cet esprit, qui a coustume d'inuestir & assieger ceux dont il prend possession, representées en ces vers,

Æneid. 6. *Ventũ erat ad limẽ quũ* VIRGO *poscere fata*
Tempus, ait, DEVS ECCE DEVS.

Comme la RESISTANCE de la Propheteſſe aux premieres saillies de l'esprit peu bening selon la description mesme de leurs Poëtes, *Immanis in antro*

Æneid. 6. BACCHATVR *vates, magnũ si pectore possit*
EXCVSSISSE *Deum.*

Lucan lib. 5. de Phœmonoe Del- Qu'vn autre depeint en ces vers.
Spumea tunc primũ rabies væsana per ora

Effluit, & gemit° & ANHELO clara meatu Murmura. phis oracula reddẽte.

Comme les ALTERATIONS qui luy arriue quand le Dæmon commence à preualoir, les mouuements furieux, les horreurs visibles, dont elle est saisie.

---Subito non vultus non color vnus
Nõ cõptæ manſere comæ: ſed pectus anhelũ
Et rabie fera corda tument. &c.

Surquoy Lucain,

--Tunc mœſtus vaſtis vlulatus in antris
Extremæq; ſonãt, DOMITA *iã virgine voces*

Qui sont effects suffisans à conuaincre la residence du dæmon en ces prophetesses, puis que cet esprit ne parle & n'opere pas où il n'est point, quand bien mesme elle n'auroit point esté remarquée par le Lyrique

---Non adytis quatit
Mentem ſacerdotum INCOLA *Pythius.*

OR QVAND il n'a plus eſté loiſible a Satan d'animer ſes Prophéteſſes, les temples eſtant fermés & les oracles ceſſés par la preſence de celuy qui eſt le Temple & l'Oracle de la diuinité: Si n'a-il pas ceſſé de prendre poſſeſſion des corps humains, mais non plus ſous le nō & l'apparence de quelque deité; Et Dieu luy a permis la continuation de cet accident comme vtile au monde. Car les Annales de la Foy nous asſurent que c'eſt vn des moyens qui a le plus ſerui à ietter les fondemens de l'eſtat Chreſtien; Et dans les plus precieux monumens de l'antiquité nous trouuons qu'il a eſté ſouuent employé à deſraciner ceſte vieille plante du PAGANISME. Iuſtin

L'Euangile eſt plein de ces hyſtoires.

Martyr n'omet pas de ſ'en ſeruir
à cet effect en l'apologie preſen-
tée au Senat Romain, Ieſus, dit-
il eſt né pour le ſalut des hõmes,
& pour la ruine des Anges ma-
lins. Ce que vous pouués meſme
cognoiſtre par les choſes que
vous voyés à l'œil, ET QVI ES-
CHEENT DE IOVR EN IOVR.
Car il y a parmy le monde beau-
coup de gens ſaiſis des eſpris im-
mundes que nous appellons de-
moniaques, & ſ'en trouue meſ-
me en voſtre Cité; Et il eſt cer-
tain que pluſieurs d'iceux coniu-
rez par les noſtres au nom de Ie-
ſus crucifié ſous Ponce Pilate,
ont eſté guaris, ayans eſté en
vain traictés par tous autres me-
decins coniurateurs & enchan-
teurs; Tous les iours il ſ'en voit,

» & les noſtres les gueriſſent pour-
» ſuiuans ces Dæmons, & les chaſ-
» ſans bien loing. Apres luy Ter-
tulien prend ces meſmes armes en main, & ores il en combat les Payens, leurs diſant : *Edatur hic aliquis ſub tribunalibus veſtris quem dæmone agi conſtet, iuſſus à quolibet Chriſtiano loqui ſpiritus ille, tam ſe dæmonem confitebitur de vero, quàm alibi Deum de falſo.* Apologe. 23.

Ores il en deffend les Chreſtiens repliquant aux Gentils, *Hoſtes nos humani generis vocatis : At quis vos ab illis occultis & vſquequaque vaſtantibus* MENTES & VALETVDINES *veſtras hoſtibus eripit à dæmoniorum dico incurſibus quæ de vobis ſine mercede, ſine præmio depellimus :* C. 37. Ores il en eſleue l'autorité de leur creance en repreſentant à vn Officier de l'Empereur ce pouuoir ſur les DÆMŌS.

Dæmones non tantum reſpuimus verum & reuincimus, & COTTIDIE *traducimus,* Ad Scapulam.

& de hominibus expellimus ſicut plurimis notum eſt. Et au ſiecle ſuiuant S. Cyprien appelle le payen Demetrianus à ceſte meſme eſcole des Dæmõs parlans és demoniaques.

O ſi audire eos velles, & videre, quando à nobis adiurantur, torquentur ſpiritualibus flagris, verborum tormentis de obſeſſis corporibus eiiciuntur, eiulantes & gementes voce humana, & poteſtate diuina flagella & verbera ſentientes, venturum iudicium confitentur: Veni & cognoſce vera quæ dicimus; vel ipſis quos colis crede; vel tibi ſe volueris: Videbis nos ab eis rogari quos rogas, timeri quos times, ſub manus noſtras ſtare vinctos, & tremere captiuos quos ſuſpicis & veneraris vt dominos, & c. Cypr. ad Demetria.

Quelques années apres le fameus Arnobe fait la meſme leçon à tous les Gentils qu'à fait S. Cyprien à ce Iuge d'Affrique.

Hæc omnia ſciunt plerîque veſtrum dæmonas de ſe fateri quoties à nobis & meritis verborum, & orationis incendijs de corpo Lib. 8. ſiue vt alij Minutius in Octauio.

ribus exiguntur. Victi dolore quod sunt eloquuntur; nec vtique in turpitudinem sui nonnullis præsertim vestrum assistentibus mentiuntur. Ipsis testibus, esse eos dæmonas de se verum confitentibus credite. Adiurati enim per Deum verum & solum, inuiti miseris corporibus inhorrescunt & vel exiliunt statim, vel euanescũt gradatim prout fides patientis adiuuat, aut gratia curantis aspirat. De ces quatre anciens Auteurs Ornemens de leur aage, escriuãs en diuers siecles, en diuers lieux contre mesmes ennemis, il appert que cet accident n'estoit point rare, ny inutile durant les premiers ans de l'Eglise. Car chacun d'eux en parle comme d'vne chose frequente en leur temps & en leurs prouinces que Dieu auoit preparée ainsi qu'vn violent remede dont l'inueterée maladie du genre humain auoit besoin, & comme vn moyen puissant à

ſant à eneruer la force & l'autorité du Paganiſme, que les dęmons meſme deſtruiſoient par des confeſſions extorquées en la gehēne que leur appliquoit l'Egliſe, lors que les puiſſances humaines trauailloient plus à l'affermir & à le cimēter du ſāg de tāt de peuples.

MESME depuis que l'empire de Ieſus-Chriſt a eſté fermement eſtably en la terre, Dieu a permis que ces poſſeſſions violentes du maling eſprit y ayent continué comme autant vtiles à y conſeruer la foy qu'à la planter. Car le Concile de Carthage auquel aſſiſta Sainct Auguſtin, & celuy de Laodicee en traitent comme d'vn mal ordinaire: Et auant & depuis ce temps Seuerus Sulpitius en parle en ſes Dialo-

gues, Sainct Hieroſme en la vie d'Hilarion, Sainct Ambroiſe au ſerm 91. contre les Ariens, Theodoret en l'hiſtoire des ſaincts peres de ſon temps, Sainct Bernard en la vie de l'Eueſque Malachie, & vn grand nombre d'autres docteurs celebres qu'il ſeroit trop long & inutile de cotter. Car il n'y a gueres d'auteurs de marque depuis l'aage floriſſant de l'Egliſe dans leſquels il n'y ayt mention d'energumenes & d'exorciſmes; Dieu ayant en chaſque ſiecle, & en chaſque prouince dõné cours à ce mal lors q̃ l'impieté cõmençoit de ſ'y introduire impunéemẽt, afin de maintenir les choſes de la Religion en leur entier, par ce meſme accident qui auoit ſeruy à les eſtablir; Comme ſi en l'e-

ſtat de la foy le dire d'vn ancien auoit lieu qui affermoit que les Empires ſe conſeruoient ayſément par les meſmes moyens auec leſquels ils eſtoient acquis.

Or à cecy ſ'oppoſe vne imagination de quelques-vns, qui eſtiment que cet œuure du diable a eſté du tout aneanty par la venuë de Ieſus-Chriſt, comme ſi Satan qui n'eſt pas totallement banny des cœurs, eſtoit toutesfois du tout banny des corps humains; & comme ſ'il y auoit apparence d'exclurre cet effect en vertu d'vn miſtere qui le prouoque & accroiſt d'auantage. Car omettant la conſideration de noſtre eſtre naturel, qui n'eſtant en rien chãgé, n'eſt ny plus ni moins ſuſceptible de ceſte ve-

xation qu'auparauãt,il apert que puiſque cet accident n'arriue iamais ſans quelque occaſion de la part de Dieu à le permettre, cõme de la part du diable à l'executer;il ſera plus frequent ſi les motifs ſ'augmentẽt. Or eſt-il que la prouidẽce de Dieu ſ'eſt de beaucoup augmentée au monde depuis ce miſtere, & la rage de Satan contre l'hõme de beaucoup enflammée : Et partant ceſt accident que Dieu permet pour le bien de l'Vniuers, & que Satan execute pour le dommage de l'homme, ſera multiplié ſelon l'accroiſſement de ces cauſes de la concurrence deſquelles il eſt abſolument dependant.

La force de cette raiſon, c'eſt à dire la ſuitte & la multiplication

de cet effect ſelon le degré que la diuine prouidence a depuis l'incarnatiõ eſt fondée en ceque, Celuy-cy eſt vn des obiets de la permiſſion de Dieu. Et la permiſſion de Dieu vne des parties deſa prouidence laquelle coule inceſſamment par la permiſſion du mal, & par l'operation du bien comme par deux canaux, chacun deſquels eſt touſiours en proportion auec ſa ſource, touſiours en egalité entre eux meſme qui en ſont comme les deux conduicts. Il a ainſi pleu à Dieu departir ſa prouidence, & la diuiſer en ces deux intentions de faire & de permettre : Et parce que chacune d'icelles, eſt intention diuine, chacune a ſon effect hors de Dieu en la diſpoſition & en

l'ordre du monde; Il a voulu garder entre elles la meſme eſgalité qui eſt en tout ce qui vient de Dieu, & en tout ce qui eſt au monde: * Afin que comme c'eſt le meſme Dieu qui faict & qui permet il ſe rende eſgallement admirable en l'vn & en l'autre & autant redoutable en la permiſſion comme aimable en l'operation. Or eſt-il que Dieu ſ'eſt allié au monde en ſ'vniſſant à l'hõme par ce miſtere; que ſa prouidence y eſt plus eſtenduë depuis ceſte alliance; que ſon operation y eſt bien plus inſigne & remarquable qu'elle n'eſtoit auparauant; Sa permiſſion donc ſera auſſi plus ſinguliere & plus extraordinaire, puis qu'elle ſuit la cõdition de ſa

*Il y a egalité entre les perfections diuines, & proportion entre les choſes du monde, conſiderées non tãt en leur nature comme au rapport qu'elles ont, auec la cauſe premiere & ſouueraine. Car les perfectiõs de Dieu ſont idées des ouurages qu'il opere hors de luy meſme.

ſource qui eſt la prouidẽce puis qu'elle eſt touſiours eſgale à ſon operation qui en eſt l'aure conduit. Et quel ſera l'obiect de cette permiſſion ſinguliere! Elle ne peut tomber que ſur le mal,& elle ne doit icy tomber ſur le mal de la coulpe, lequel ce miſtere vient effacer & non pas tollerer plus qu'auparauant:Ce ſera donc ſur le mal de la pœne; Non de l'eternelle qui eſtant ſans fin n'eſt accreuë ny diminuée depuis ce myſtere, DONC de la temporelle Et non encores ſur cette ſorte de pœne temporelle qui eſtant naturelle accompagne auſſi bien noſtre nature deuant comme apres ce miſtere, & qui eſtant ordinaire ne paroiſt pas aſſez conuenable à la ſingularité de la

permiſſion diuine. Ce ſera donc ſur vn mal de pœne temporelle qui ſoit extraordinaire & ſur naturel, c'eſt à dire ſur cete inuaſion du malin eſprit que nous appellons poſſeſſion, qui eſt vn mal & vn medicament tout enſemble à celuy qui l'endure, & vn mal le plus vtile au mõde de tous ceux qui enuirõnent noſtre nature, & par conſequent le plus propre à tomber ſous la permiſſion de celuy qui ſ'eſt allié de nouueau, & de ſi pres au monde. Et d'abondant c'eſt l'vnique de tous les obiects de la permiſſion diuine qui a quelque rapport auec le plus inſigne ouurage de ſon operation, c'eſt à dire auec l'incarnatiõ, & qui eſt le plus digne de borner en ce monde l'exces de ſa Permiſſion,

miſſion, comme l'autre eſt le plus ſingulier obiect vers lequel ſe termine ſa ſaincte Operation.

DIEV DONC permet ce mal plus volontiers depuis l'Incarnation ; Et Satan auſſi eſt plus enclin à le faire. Car experimentant de combien elle racourcit l'eſtendue de ſon empire; de cõbien elle empeſche la reſſource de ſon eſtat, qui eſt le mal de la coulpe ; & combien d'hõmes qui eſtoient icy ſes vaſſaux, deſquels ils reſeruoit les tormens à l'enfer pour les y traiter cõme eſclaues, luy ſont rauis, & logés pour iamais au Ciel : Ialoux qu'il eſt extremement de ſa dominatiõ, il veut en eſtendre les limites en cet hemyſphere, ſelon qu'elles ſe racourciſſent en l'autre; Il veut accroiſtre & anticiper

dés ce ſiecle le Mal de la peine, qui eſt cõme vn Acte de ſa principauté, puiſque le Mal de la coulpe qui en eſt le cœur & le centre ſ'affoiblit & diminuë; Et il attente de poſſeder les hommes en ce monde, puis qu'il en eſt depoſſedé en l'autre.

C'EST L'EFFET de ce miſtere qui preſſe ſi viuement l'ennemy; Car il y va de ſon Eſtat, & chacun ſçait combien la ialouſie en eſt puiſſante: Mais il ſ'opiniaſtre d'auantage à cet attẽtat quãd il apperçoit le SECRET de ce diuin ouurage; Car il excite en cet Eſprit ſes trois deſirs principaulx. Dont l'vn eſt le premier qu'il a iamais conceu, qu'il a depuis perpetuellement conſerué, n'eſtant pas moins immuable en ſes vo-

Ce deſir eſt exprimé en Eſaye ſous le nom de Lucifer qui dit, Ero ſimilis altiſſimo, &c.

lontés qu'en ſon eſtre, & qui ſe refere à Dieu comme à vn modelle auquel cet ambitieux a toujours affecté de reſſembler, ſinon en ſon eſſence au moins en ſes actions & en ſon authorité: Le ſecond ſe termine à l'homme comme à l'image de celuy auquel Satan veut & ne peut nuire, contre laquelle il deſcoche tous les traitz de ſa rage: Et le troiſieſme regarde ſa condition, que cet Orgueilleux veult releuer tant qu'il peut. Partãt dés lors qu'il a ietté l'œil ſur le ſecret de ce diuin Miſtere auquel noſtre Nature eſt eſleuée à vn ſi haut degré d'honneur; Son orgueil ſ'eſt enflé, & il a voulu le contenter en prenant poſſeſſion d'vne nature ſi eſleuée; Sa rage contre nous ſ'eſt re-

doublée, & il a reſolu de nuire à cet homme tant chery, & d'abbaiſſer cet eſtre tant exalté; Son enuie de reſſembler au tres-haut, ſ'eſt augmentée, & comme il a pleu à Dieu d'vnir noſtre nature à l'Hypoſtaſe de ſa diuinité; Auſſi ce ſinge de Dieu ſe plaiſt à ſ'vnir à ceſte meſme Nature, par vne poſſeſſion qui eſt l'ombre & l'idée de la poſſeſſion ſinguliere que Dieu a priſe de noſtre humanité en Ieſus-Chriſt: Car en l'vne c'eſt vn Dieu, en l'autre c'eſt vn Demon reueſtu de l'humaine Nature; Et en chacune de ces deux poſſeſſions, il y a deux eſprits differens, & deux natures completes vnies enſemble d'vne liaiſon fort extraordinaire.

Que la miſere eſt grande de l'homme poſſedé de Satan, qui liure vn combat furieux à ſon ame, & donne vn tourment extréme à ſon corps.

PVISQVE l'Incarnation eſt le motif, & le modelle de ceſte operation de Satan, il y a bien apparence que le mal des ENERGUMENES eſt accompaigné des deux qualités qui rendét vn Accident plus remarquable: C'eſt à dire qu'il eſt GRAND en ſon eſpece, eſtant formé ſur vn tel exemplaire; & que les Démons l'introduiſent SOVVENT au monde, reſſentans outre les motifs ordinaires, des aiguillons nouueaux de la part de ce My-

ſtere. Aiguillons ſi vifs & ſi poignans, que les années ſeules de la vie de Ieſus-Chriſt ont veu plus de demoniaques que tout le temps precedent de la Synagogue; Tant cet objet allume viuement leur Rage, leur Orgueil, & leur enuie de faire vn chef-d'œuure ſemblable.

OR de ces deux qualités la derniere ayant eſté traictée au diſcours precedent; Entrons maintenant en quelque conſideration de l'autre, & voyons combien GRAND eſt le mal que nous auons dit eſtre ſi FREQVENT, & auoir eu cours en tout temps, en tous lieux, parmy les Iuifs, les Payens, & les Chreſtiens. ET de la meſme Incarnation, entant qu'elle eſt le modelle ſur

lequel le malin eſprit a tiré l'idée de ce deſſein, tirons & concluons QVE noſtre Nature eſtant expoſee à deux ſortes d'alliance de deux bien differens partis, ſa condition eſt autãt miſerable en l'vne, cõme elle eſt accomplie en l'autre. Car l'vn venant du Ciel, & l'autre de l'Enfer, l'vn eſtant plein d'honneur & l'autre de miſere; Si la condition d'vne alliance ſuit celle du Sujet auquel on eſt allié, il ſenſuit iuſtement qu'il y aura autant de proportion entre l'excés de la miſere de l'vne & entre le comble de la felicité de l'autre, comme il y a de difference entre ces deux partis, & comme il y a de ſimilitude en la proximité de chacune de ces alliances auec noſtre nature: Or

eſt il que la difference paroiſt extreme, en ce que l'vn de ces deux alliés eſt Dieu, & l'autre le diable; Et la ſimilitude de ces deux alliances eſt grande, en ce que chacun eſt le principe des operations de la nature, laquelle ils poſſedent. Comme doncques noſtre humanité eſt ſouuerainement honorée & accomplie en l'vne, entant qu'elle eſt entée en la diuinité : Auſſi eſt-elle extremement auilie & intereſſée en l'autre; entant qu'elle attouche de ſi pres à la meſme miſere, & entãt qu'elle eſt iointe à vne choſe plus vile que le neant meſme.

LA cõſequence eſt reciproque, mais d'abondant la miſere de cette ſeconde alliance eſt fondée en l'inclinatiõ de cet eſprit infernal

nal, lequel eſtant ſeparé pour iamais de ſon centre, n'a plus autre repos que dans le mal de la coulpe à laquelle il nous attire, ou dans le mal de la peine en laquelle il nous plonge. Dont vient qu'il accomplit par tourmens ceſte alliance laquelle il a contractée auec la nature qu'il poſſede : Et qu'il l'a conſomme par vne eſpece de vexation la plus grande de toutes celles que l'homme peut ſouffrir, car elle encloſt toutes les autres; la plus vniuerſelle, car elle concerne le corps & l'ame; la plus longue, car ce qui l'opere ne ſ'vſe, & ne diminuë point; la moins cogneüe, car ſa cauſe eſt inuiſible; la plus dangereuſe, car elle tend à vne ruine irreparable de l'ame & du

corps.

C'EST l'iſſue de ce mal eſtrange; ſi on n'y remedie, c'eſt le deſſein de ce maling eſprit, ſi on ne l'empeſche; qui par ceſte vnion violente veult deſvnir le corps d'auec l'ame, & l'ame d'auec Dieu qui eſt ſa vie & ſon principe. Car en ſaiſiſſant le corps, il aſſiege l'eſprit; en affligeant les ſens, il affoibliſt l'ame; en occupant ſes organes & ſes facultés corporelles, il inueſtit ſon eſſence. Tellement que le poſſedé endure tout enſemble, & vn violẽt aſſaut en l'eſprit, & vn grãd tormẽt au corps. Cecy ſera mieux cõſideré ſi nous remarquons que le malin eſprit qui eſt puni de Dieu en ſa fureur, eſpand par maniere de dire ſon malheur hors de ſoy-meſme, &

enuoye à ce corps adjoinct la reflexion de ſon tourment; Meſme le reduit en tel eſtat que ce corps n'eſt pas priué du mal dont la mort l'exempte; ny accompagné du bien que la vie luy apporte. Car eſtant naturellement doué d'vne faculté D'AGIR & de PATIR; Ces deux functions que la vie cõſerue, & que la mort eſteint conjoinctement, ſont icy ſeparées; En ſorte que l'energumene n'agiſt non plus en ſon propre corps que ſ'il eſtoit mort; & il ne laiſſe d'y patir eſtant plein de vie & de ſentiment. Comme ſi Satan l'auoit reduit à vn eſtat moyen entre celuy de la vie & de la mort, tirant du coſté de la mort la priuation d'agir, & de la part de la vie la faculté de patir, &

par ainſi le deſpouillant de l'heur qui accompagne l'vne & l'autre condition : Car ſi le corps n'agit plus par la mort auſſi ne patit-il plus! Et ſ'il eſt durant la vie, ſujet à quelque ſouffrance, auſſi a-il le moyen d'agir; de façon que ſ'il a du detriment en l'vn, il a de l'auãtage en l'autre; Mais il n'apoint icy le pouuoir d'agir q̃ la vie luy donne, ny l'exemption de patir que la mort apporte, entant que l'Energumene n'eſt pas priué de la vie, & qu'il n'eſt vif que pour patir; Ainſi comme en l'Eſtat de la Viue-Æternelle-Mort le Damné n'eſt viuant que pour ſouffrir. Semblablement la cõdition de l'eſprit eſt fort pitoyable. Car en ceſte rencontre il eſt combattu de pres, puis que l'en-

nemy tient vne eſpece de garniſon en ſon corps; & il eſt combattu auec des efforts interieurs, puiſque Satan par ſa preſence eſmeut les paſſions humaines: Au lieu qu'és autres rencontres il ne nous offence que de loing, ſans effort, & par des objects ſeulement exterieurs. Et encores agiſt il ici auec vne Ame non ſeulemẽt inueſtie, mais auſſi deſarmée; entant qu'il lui a ſouſtrait ſes armes deffenſiues, c'eſt à dire, les actes interieurs deſquels le reſſort eſt aux facultez que l'ennemy occupe: Au lieu que parmi les autres combats, l'ame a touſiours l'vſage & la liberté de ſes functions pour ſe deffendre.

Que Dieu a preparé vn remede ordinaire à vn mal ſi grand, & ſi frequent.

LA qualité de ce combat, mais plus encore la condition nouuelle de la creature laquelle eſt combattue, nous fait attendre du ſecours. Car elle appartient de trop pres à IESVS-CHRIST pour eſtre abandonnée à vn tel ennemy. Et la condition de l'ennemy qui combat, eſtant eſleuée par deſſus les atteintes de la nature nous fait attendre vn ſecours ſurnaturel : ET vn ſecours autre que celuy lequel nous pouuons tirer de la

foy. Car ſi elle compatit auec le peché meſme, beaucoup plus compatira elle auec la pœne du peché: Et ſi ſelon S. Iacques, elle eſt parmy les Diables ſans les changer, beaucoup plus ſera-elle és demoniaques ſans les deliurer. Que ſi meſme l'acte de la foy exercé de l'ame trauaillée de ce mal, n'eſt pas vn medicament aſſez fort pour le repouſſer, beaucoup moins, eſtant exercé par vn autre, pourra-il rendre cet effect: De là vient que les Apoſtres apres auoir ſuby le ioug de la creance en IESVS-CHRIST, meſme apres auoir eſté admis à l'eſtat de la foy le plus eminent, qui eſt l'Apoſtolat, reçoiuent cõme vn don diſtinct & ſeparé, le pouuoir de com-

mander aux malings eſprits en S. Mathieu 10. C'eſt pourquoy celuy qui nous donne la patience contre les ennemis de la terre, & la force contre les ennemis du Ciel, a renforcy la milice de ſon Egliſe d'vn ordre particulierement deſtiné au combat & à l'expulſion des malings eſprits.

ORDRE que nous pouuons dire eſtre propre & particulier à l'Egliſe Chreſtienne. Car il eſt incertain ſi la Synagogue l'a eu, & il appert qu'elle n'en a point vſé enuers Saül, & ce qui ſe raconte depuis le temps de Saül des exorciſmes de Salomon, (outre qu'il doit eſtre pluſtoſt referé à vn art & à l'inſtitution de quelque formulaire que non pas à l'eſtabliſſement d'vn

nouuel

nouuel ordre fait par Salomon renommé en Sapience, & non en iuriſdiction ny ordinaire, ny extraordinaire dans la Synagogue) Il n'eſt pas bien aſſeuré entre les doctes, dont quelquesvns ne l'admettent pas, & quelques autres le referent au temps de ſon idolatrie. Et certes la pratique d'Eleazarus, ſur l'authorité de laquelle eſt fondée ceſte opinion des exorciſmes de Salomon, eſt marquée de deux circonſtances qui la rendent fort ſuſpecte: Car elle eſt pratiquée long temps, apres la mort de IESVS CHRIST apres la promulgatiõ de l'EVANGILE publié par les Apoſtres, apres ces voix lamentables des Anges qui abandonnent meſme le Sanctuaire de

Vide Ioſephum in bello Iudaico.

la Synagogue, & apres la condamnation & punition publique du Iudaïſme executée par l'armée Romaine. Ceſte circonſtance du temps eſt bien à obſeruer, par ce qu'il eſt certain que l'homme n'a de ſoy-meſme aucun pouuoir ſur le Diable, & il eſt difficile à croire que les Iuifs tirent vn pouuoir du Ciel, lors que leur foy n'eſt qu'impieté, lors queleurs cerimonies ne ſont qu'en abomination, lors que le ſecours des Anges leur eſt oſté, lors que le corps meſme de la Synagogue eſt delaiſſé de Dieu. En vn corps qui n'auoit plus de vie, depuis qu'il auoit fait occire celuy qui eſtoit la vie meſme, & qui eſpandoit vn venin mortel par tous ſes membres, de-

Ego ſum vita, dit Ieſus de ſoy meſme en S. Iean.

Tunc enim mortifera

puis que l'Euangile fut eſpandu par la terre, quelques particuliers auroient-ils bien rendu vn tel effort contre le Diable en la iuriſdiction duquel ils eſtoient paſſés, & en la force d'vn Dieu lequel ils auoient abandonné ! Et la main de la Synagogue eſtant deuenue ſeiche & impotente à faire miracles, auroit elle peu faire vn chef-d'œuure ſi miraculeux en la nature que la gueriſon des energumenes!

erant legalia ex Augustino epiſtola 19 ad Hieron.

La ſeconde circonſtance, qui eſt la forme dont Eleazarus vſa, eſt bien autant ſuſpecte. Car elle a plus apparence d'vne cure que l'on fait par application de certains medicamens, que d'vn Exorciſme qui eſt vn Acte de iuriſdiction, executé enuers les Dæ-

mons(ainſi que le mot d'exorciſer ſimplement enõcé,apprend à vn chacun,& plus encore la pratique de IESVS-CHRIST[a] en l'Euangile,de S.Paul aux Actes,[b] des Iuifs meſme enfans de Sceua en l'Eſcriture,& generalement de tous ceux qui ont exercé cet office auant &depuis Eleazarus) Veu qu'il ne fit aucun commandement au malin eſprit,de ſortir hors du corps; Ains il ſe contenta d'appliquer vne racine au nez du poſſedé,comme ſi les ſimples auoient quelque pouuoir ſur des Anges, & les choſes materielles quelque vertu à l'encontre d'vne creature purement immaterielle: Et comme ſ'il y auoit apparence à iuger qu'vn pur eſprit ſoit attiré de l'odeur; voire tellement

[a] Lucæ 9. Marci 1. & alibi paſſim.

[b] Act. 16. Paulus cõuerſus ſpiritui dixit præcipio tibi exire ab ea. [c] Act. 19. Adiuro te per Ieſum,&c.

tranſporté de ce ſentiment qu'il en quitte vne place en laquelle il eſt detenu de liens ſi eſtroits & ſi puiſsãs. I'adioute que Iuſtin martyr reproche à Triphõ Iuif vn pareil formulaire d'exorciſer, comme eſtant emprũté des Gentils; Ce qu'il n'euſt iamais fait ſi en ſon ſiecle peu eſloigné de celuy de Ioſeph (autheur ſur lequel eſt fondée l'opinion contraire), il y euſt eu en la Synagogue vn formulaire ſemblable recogneu des Chreſtiens pour ouurage de Salomon, tandis qu'il eſtoit en poſſeſſion de la Sapience infuſe.

Ie voy bien dans Epiphane vne autre forme Iudaique d'exorciſer, non attribuée à Salomon, ny dependante de quelque dignité & authorité affectée à la perſon- *Aduerſus Ebionæos. Hæreſ. 30.*

ne qui exorciſe, mais d'vne prerogatiue conferée àvn des noms de la diuinité, lequel on peut recueillir des circõſtances du texte, eſtre cet ineffable TETRAGRAMMATON. Ce qui ſuffit à expliquer le texte des Actes, où les enfãs de Sceua ſont nommez Exorciſtes, & la replique de Ieſus Chriſt aux Phariſiens, en laquelle il attribuë aux enfans des Iuifs le pouuoir de chaſſer le Diable, quand on ne voudroit referer ces paroles aux Apoſtres ſuiuant S. Hieroſme & vn grand homme de noſtre temps; Et ſert à entendre S. Irenée, lors qu'il a dit: *Domini noſtri nomini ſubiecta ſunt omnia, & propter hoc Iudæi vſque nunc* HACIPSA ADVOCATIONE *dæmonas effugant quando omnia timeãt inuocationẽ eius qui fecit ea.* Car de referer l'energie de ceſte

Act 19.

Math. 12.

S. Hieron. in Matth. & Maldonatus ibidem.

Lib. 2. aduerſus hæreſes c. 5.

inuocation à la foy des Iuifs qui eſtoient lors infidelles, il n'y a point d'apparence ; d'eſtendre auſſi generalement ceſte prerogatiue à toute ſorte d'inuocation du nom de Dieu, ſans égard à la foy de celuy qui la prononce, c'eſt auec peu de fondement & contre l'experience ; Et de la referer à ceſte eſpece d'inuocation de Dieu qui ſe faiſoit en la prononciation de ce nom myſterieux, c'eſt ſans contraindre le texte d'Irenée ; C'eſt conformement au rapport d'Epiphane ; C'eſt auec fondement en l'Euangile, auquel nous voyons vn exemple d'vn priuilege ſemblable conferé au nom de IESVS, en la prononciation duquel les Diables eſtoient chaſſez encores

Vidimus quendam in nomine tuo eiçientem dæmonia qui nõ ſequitur nos. diſent les Apoſtres à Ieſus-Chriſt. Marci 9.

Ex Augustino lib. 4 de consensu Euang. c. 5. & ex Theophil. in hunc locum.

qu'elle fut faite par personne qui n'auoit point de creance en Iesus Christ; Et ce n'est pas sans raison, y ayant bien apparence de croire que ceste prerogatiue a esté conferée à vn des noms de la diuinité (sans respect de la foy de celuy qui le prononce), en vn temps où il falloit establir l'vnité d'vn DIEV au milieu des Payens, & la verité d'vne Religion diuine parmy des Philosophes; Ainsi comme elle a esté concedée à vn des noms du Messie pour authoriser sa venuë parmy les Iuifs.

Donc ce qui est exprimé dedans les liures ou sacrés ou prophanes, ne nous empesche pas de croire que cet ordre est propre à l'Eglise Chrestienne: Que s'il eust esté communiqué à la Synagogue.

ſinagogue; Ie ne puis pas eſtimer que l'vſage n'en euſt eſté frequẽt, aumoins depuis la naiſſance & auant la prædication du Meſſie. Car lors le nõbre des demoniaques eſtoit ſi grand que par tout le Sauueur en rencontre, és ſynagogues, és villes, en la campagne, à l'iſſuë de ſes plus grandes retraites; Le mal eſtoit ſi publiic que meſme il tient & infeſte les chemins en S. Mathieu 8.; Et le deſir d'en eſtre deliuré eſtoit tel q̃ par tout ils cherchent le Liberateur, iuſques à penetrer les lieux plus eſloignez & deſerts, eſquels il ſe retire ores pour prier; & ores pour deſployer en ſecret ſes myſteres. Vn tel mal euſt-il laiſſé en repos ceux qui auoient le pouuoir de le guarir? Et ce repos euſt

Occurrerunt ei duo habentes dæmonia ſæui nimis ita vt nemo transire poſſet per viam illam. Matth. 8. Lucæ 8.

il eſté tollerable en eux ? Les malades accouroient bien à la Piſcine, & l'entouroient par vn long eſpace de leur vie pour y trouuer la guariſon qui eſtoit faite à vn ſeulement, & en vn certain temps de l'année. Ceux-cy donc affligés d'vn tel mal, preſſés d'vn tel deſir, n'euſſent-ils point accouru à la ſource commune & ordinaire de l'authorité, laquelle ils euſſent creu par foy, & ſçeu par experience reſider en la Synagogue pour les deliurer en tout temps! Le peuple ne ceſſe de les preſenter à IESVS-CHRIST dés l'heure meſme que le premier effect de ſon pouuoir a paru. Ne les euſt-il donc point preſenté à la Synagogue auſſi ſongneuſement lors que le Sauueur

eſtoit, & ne paroiſſoit point au monde? Et la Synagogue n'euſt-elle pas diminué & en fin eſpuiſé ce grand nombre de dæmoniaques, deſquels au moins vne partie eſtoit auant que Ieſus-Chriſt paruſt auec pouuoir; comme entre autres celuy qui eſtoit poſſedé dés l'enfance! N'euſt-elle pas auſſi retenu par ceſte ſienne autorité, ces furieux dæmoniaques que les chaines ne pouuoient retenir, que les maiſons ne pouuoient enclore, qui profanoient les monumens, & infeſtoient les chemins! Ou bien ce zele & intereſt d'honneur qui poſſedoit tellement les Scribes & Phariſiens, ne les euſt-il point eſmeuz à employer leur pouuoir ſur les Energumenes, & à tenter meſmes ef-

Quantum téporis eſt ex quo ei hoc accidit Et ille ait Ab infãtia Marci 9.

Marci 5. Lucæ 8.

fets à l'enuy de IESVS-CHRIST & des Apoſtres, comme firent jadis les Mages à l'enui de Moiſe: Specialement enuers cet enfant que les Apoſtres ne peuuent garentir. Car comme ce pouuoir leur manquant, les Scribes conteſterent contre eux ſelon cette remarque de l'Euangeliſte, *Scribæ erant conquirentes cum eis*, & les confondirent de paroles, en ce qu'ils auoient voulu, & n'auoient peu effectuer ceſte deliurance. Il y a bien apparence, que l'ardeur de la contention les euſt facilement prouoquez à confondre par effet ce petit troupeau de IESVS-CHRIST, en faiſant ſur le paure lunatique vn eſſay de leur autorité enuers les Dæmoniaques, ſi tant eſt qu'ils l'euſſent eu

Marc. 9.

& qu'ils en euſſent ordinairemẽt vſé. Car il ne leur eſtoit pas loiſible d'y employer le Nom ineffable, (ſi deſlors il auoit ce priuilege de chaſſer les Dæmons) duquel la prolation myſtique & religieuſe eſtoit reſeruée au Grand Preſtre, & ce dans le ſanctuaire ſeulement; ni peut eſtre poſſible, ſi ce nom myſterieux eſtoit autant incognu en leur ſiecle, comme il eſt maintenant parmy les plus doctes d'entre les Hebreux & les Chreſtiens.

Vide Lindanũ in Pſalm. 118. Genebrard. lib. 1. de Trinit. & Bellarm. in Gram. Heb.

Or ſi l'vſage de cet ordre pretendu en la Synagogue euſt eſté frequent, comment eſt-ce que Ieſus-Chriſt ſe ſeroit rendu tant admirable parmy les Iuifs, par le moyen de ce ſien pouuoir ſur les malings Eſprits qui les eſmou-

uoit plus que toutes les autres merueilles! Car leur infidelité n'eſt point eſbranlée lors qu'il nettoye les lepreux, lors qu'il guariſt les ſourds, lors qu'il illumine les aueugles, lors qu'il reſſuſcite les morts; Ces effets rares, & de long temps non pratiquez parmy les Iuifs, ſont executez ſans effet dans leurs eſprits, Au lieu que toutes & quantesfois qu'il deliure quelque Dæmoniaque, il laiſſe quelque mouuement extra ordinaire dedans leurs ames. Tellement que ces cœurs endurcis durant les autres effets miraculeux, ſont amolis en l'eſpreuue de celuicy, ſ'eſcrians auec admiratiõ *Quidnam eſt hoc? quænam doctrina hæc noua? Quia in poteſtate* ET *ſpiritibus immundis imperat* ſignifiãs

Marci 1.

par ceſte particule exageratiue [ET *ſpiritibus imperat*] Cõme ils eſtimẽt plus l'Empire de IeſusChriſt ſur les Eſprits Immundes, que ſur les Corps, que ſur la Maladie, & que ſur la Mort meſme: Et ces Ames Inſenſibles durant les autres merueilles, ſ'eſtõnent toutes de celle-cy *ſtupebãt omnes in magnitudine Dei*; Meſmes oſent les preferer à toutes les merueilles d'Iſraël arriuées en quelque temps que ce ſoit: Et ces eſprits indomptables par tous les autres moyens extraordinaires ſont reduits à la creance du Meſſie par vn ſeul acte de Iuriſdiction ſur les Diables en S. Mathieu 12. *Stupebant turbæ & dicebant nonne hic eſt filius Dauid.* Les Phariſiens auſſi ſ'empeſchent plus de cet exploit de IESVS CHRIST

Luce 9.

Nunquam apparuit ſic in Iſraël. Matth. 9.

que de pas vn autre, deſquels ils ſe contentent d'en calõnier quelque circonſtance, comme eſtant moins importans: Au lieu qu'ils eſſaient meſme de contróoller la ſubſtance & la verité de ceſte Action. Et toutefois ſi ces deliurances d'Energumenes euſſent eſté frequentes parmy les Iuifs, & dependantes d'vne authorité communiquée à la perſonne qui exorciſe, elles n'euſſent pas eſmeu des cœurs plus durs que pierre au regard des autres merueilles, ſelon ceſte maxime qui n'a pas moins de lieu en l'eſtat de l'Eſprit qu'en celuy de la Nature *Ab aſſuetis non fit paſsio, & ſi fit nõ tàta fit.* Et des eſprits rebelles n'en euſſent pas eſté conuaincus, ny ayãt aucun ſujet de recognoiſtre en

IESVS-CHRIST vne dignité ſi extraordinaire en la Synagogue comme eſt la qualité du Meſſie, par vn exploit commun, non ſeulement à ſes Prophetes, ou à ſes Principaux Sacrificateurs, mais auſſi à ſes moindres Exorciſtes. Et outre que les Phariſiens n'euſſent pas ômis vne raiſon ſi præſente & ſi ſenſible, pour extenuer cette merueille, ils euſſent plus apparemment ſatis-fait à la conſcience des Aſſiſtans, eſmeus de ce pouuoir du Sauueur ſur les Démons en le rapportant au priuilege cogneu & ordinaire en la Synagogue, que non pas en le referant à la puiſſance occulte de Belzebub, comme ils font en S. Marc 3. en S. Math. 9. en S. Luc 11. & en S. Mathieu 12.

Recueillons donc de cet article que l'authorité d'aucun graue auteur ne nous empeſche point, & que la raiſon nous oblige à croire que cet ordre a eſté reſerué à l'Egliſe Chreſtienne; ſoit que nous remarquions les effets qui accõpaignent la nouueauté de ſon premier vſage en ſon chef IESVS-CHR.; ſoit que nous conſiderions la qualité du mal que cet ordre combat, lequel a cours ſpecialement depuis l'Incarnation; ſoit que nous ayons eſgard à la condition de la prouidence Diuine, le propre de laquelle eſt de preparer des remedes ordinaires aux inconueniens frequens, & tandis qu'ils ſont rares d'y ſubuenir par des voyes extraordinaires; ſoit que nous iet-

tions l'œil ſur le myſtere de l'Incarnation, lequel eſtant le motif & le modelle de cette eſtrange poſſeſſion, eſt auſſi la ſource viue de laquelle coule à iamais cette autorité qui doibt y apporter remede. Car auant que l'homme fut joint de conſanguinité à celuy qui a Empire ſur toutes choſes, & lors qu'il n'eſtoit pas tant fauoriſé q̃ d'auoir aucun' entrée à la Cour du Ciel: Il n'y auoit pas grand apparence qu'il euſt pour eſclaues ceux dont la qualité eſt ſi eminente qu'il n'y a puiſſance aucune ſur la terre qui leur puiſſe eſtre oppoſée. Là où maintenant que la Nature Humaine eſt non ſeulement affranchie de la captiuité du Diable, mais elle eſt meſme honorée de la fraternité

Auant la mort de Ieſus-Chriſt les peres eſtoiẽt aux limbes, & non au ciel ſelon la doctrine de l'Egliſe

Iob 41.

Ieſus Chr. appelle les

hommes ſes freres en S. Math. 28. Nunciate fratribus meis, &c.

de IESVS-CHRIST qui l'a veſtuë & eſleuée auec luy par deſſus les Cieux des Cieux : Il ſemble que ce tiltre illuſtre qui nous dõne iuriſdiction ſur les Démõs, eſt l'apannage de noſtre nouuelle dignité. Et que comme l'Incarnation apporte au genre humain, vn reſtabliſſement des droits & franchiſes perduës par le peché, ou vne commutation en des prærogatiues plus honorables; Auſſi eſt-ce d'elle & nõ d'ailleurs que nous deuons tirer cette ordinaire & perpetuelle Authorité ſur la Nature Immaterielle, en eſchange du pouuoir ordinaire que nous auions en l'eſtat de Iuſtice ſur la Nature coniointe à la matiere. Authorité qui eſleve bien plus noſtre con-

dition, que l'autre : Car ce pouuoir n'eſtoit lors que ſur des Animaux, & il eſt icy ſur des Anges.

Quelle eſt la qualité præciſe de ceſte vexation du maling Eſprit.

IL eſt facile au Lecteur de recognoiſtre la verité des articles precedens: car entant qu'il eſt Chreſtien, il ſçait qu'il ya vne communication entre l'Ange & l'homme, ſi eſtroite quelquefois que Satan vient iuſques à ſ'introduire dans ſon corps; Ce qu'il ne peut pas ignorer eſtre treſdommageable, & au regard du corps, & au regard de l'ame, ſuppoſé ce que la Foy luy

enſeigne de la condition de ce malin Eſprit. Pourueu auſſi qu'il ſoit tant ſoit peu verſé en l'Eſtat Eccleſiaſtique, il y verra que ce mal eſt frequent depuis l'Incarnation; & que l'Egliſe eſt aſſiſtée d'vn ordre contre cet Accident. Ce qui ſuit eſt plus difficile & quiconque ſçait bien que ce mal eſt grand & frequent; ne ſçait pas pourtant en quoy preciſément il conſiſte.

Remarquons donc que comme l'ordre d'Exorciſte reſide en vn Droict & en vne Authorité que l'Egliſe a ſur les malings Eſprits, ſoit qu'elle l'employe, ſoit qu'elle ne l'employe pas: Ainſi la qualité de cette poſſeſſiõ, contre laquelle cet ordre eſt eſtably, conſiſte præciſéement en vn

droit que le maling Eſprit à de reſider en ce corps, & de l'alterer en quelque maniere, ſoit que la reſidence & alteration ſoit continuë, ou bien interrompue; ſoit qu'elle ſoit violente ou bien moderée; ſoit qu'elle apporte ſeulement vne priuation de quelque acte & vſage naturellement deu à la nature, ſoit qu'elle aye adjoint vn tourment ſenſible. Ce ſont diuers degrez eſquels ce mal peut monter ou rabbaiſſer, ſans que pourtant il croiſſe ny diminue beaucoup, car le Diable y eſt touſiours pire que tous maux. Ce ſont accidens differens en diuers poſſedez. Dont nous auons teſmoignage en l'hiſtoire tant ſacrée que prophane.

Car en premier lieu l'Eſcriture

nous depeint Saül comme ſaiſi & tourmenté du maling Eſprit:

1. Reg. 18. *poſt diem alteram inuaſit eum ſpiritus domini malus* dit le texte, au lieu duquel le Chaldæe à *Manſit in eo*; Ce qui ne peut eſtre dit au regard de l'ame; & à cauſe que Satan la poſſedoit dés long temps auparauant; & à cauſe que la poſſeſſion dont il eſt ici parlé, eſt reelle & non pas ſpirituelle, & meſme eſt iointe àvn dereglement exterieur. Car il eſt dit la meſme ſelon le Chaldæe, *delirabat in medio domus*

1. Reg. 16. *ſuæ*, & il eſt dit ailleurs, *Exagitabat*, (ou ſelon les ſeptante, *Suffocabat*) *eum ſpiritus nequam à Domino*, non pas d'vne agitation interieure & ſpirituelle, mais corporelle & viſible, puis qu'elle eſt apperceuë de ceux de ſa ſuitte, qui luy diſent,

Exagitat

Exagitat te Spiritus Domini malus, & qui luy donnent conſeil ſur ſon mal d'auoir pres de ſoy, *hominem ſcientem pſallere, vt quando arripuerit te ſpiritus malus, pſallat manu ſua, & leuius feras.* Ces coniectures me ſemblent vallables, & ces termes expres à ſignifier la reſidence du Dæmon en Saul, & l'alteration qui l'accompaigne, c'eſt à dire, les deux poincts conſtitutifs d'vne poſſeſſiõ, laquelle eſt auſſi recognuë de Toſtat, de Theodoret & de Ioſeph. Or ſon mal n'eſtoit pas cõtinu, ains receuoit pluſieurs, & longs interualles; Car dans la meſme hiſtoire il eſt repreſenté tout autre, gouuernant ſon Roiaume, commandant aux armées, ſuiuant ſes paſſions particulieres, recognoiſſant ſes fau-

En leurs cõmẽtaires ſur ce lieu, & Ioſeph. au liure 6. des Antiq. Iuda. c. 9. où il dit que Saul. Patiebatur dæmonia & ſuffocationes.

tes, receuant l'influence du ſaint Eſprit en la compagnie de Samuel; bref faiſant actes de Prince, de pecheur, de pœnitent, de Prophete, & non de poſſedé. D'où nous trouuerons moins eſtrange ce qu'on recueille de ſainct Hieroſme d'vn fauoris de l'Empereur Conſtance lequel eſtant poſſedé de ſon bas aage, ne laiſſoit de ſeruir ſon prince, de hanter ſa Cour, ſans que ſon mal fuſt apperceu, le Dæmon ne le trauaillant ordinairement que la nuict.

1. Reg. c. 19 *Etiam Saul inter prophetas.*

In vita Hilarionis.

Le meſme Saul ſeruira d'exemple des poſſeſſions moins violentes : Car ſon tourment eſt bien moderé, puiſque le ſon d'vne harpe le diminuë, & puis qu'il n'en perd point l'vſage & la li-

berté de ſon diſcernement, iugeant bien le moyen de couurir ſon intention maligne de l'apparence d'vne rencontre fortuite, en pouſſant ſa lance contre Dauid ſi à propos, que l'on eſtime qu'il l'addreſſe contre la muraille, & non contre luy. Acte pourpenſé & executé durant ſon accés, & attribué toutesfois non au Dæmon, mais à Sául. Auquel ie ioindré l'hyſtoire de ceſte fille d'Abraham (ainſi & non autrement eſt elle appellée de celuy qui donne l'eſtre & le nom à toutes choſes) qui eſtoit affligée d'vn mal referé à Satan, & au rapport du grand & diuin Medecin, n'auoit pas ſeulemẽt vne infirmité, mais *habebat* SPIRITVM *infirmitatis*; Ce

1 Reg 19

Hanc allegauit Satanas, dit Ieſus Chriſt en S. Luc. 13.

neantmoins elle n'en auoit autre incommodité que d'eſtre courbée ſans ſe pouuoir aucunement redreſſer. Et bien que l'enfant lunatique fuſt plus trauaillé, ſi eſt-ce que ce qui eſt deduit de ſon mal, ne ſurpaſſe pas la fureur d'vne Epilepſie, encores qu'il n'y ayt pas d'apparence que le Pere repræſentant les accés à Ieſus-Chriſt pour l'eſmouuoir, ayt oublié les plus violens; ny que les Apoſtres narrant l'hiſtoire, ayẽt recueilli les moindres. * La troiſieſme particularité eſt verifiée en deux poſſeſſions que S. Mathieu raconte, celle du dæmoniaque muet ſeulement, au chap. 9. celle de l'Energumene muet & aueugle, au chapitre 12. De l'vn deſquels S. Luc faiſant

Mathieu 17 & Luc 9

* S. Chryſo. & Theophil. ſur S. Mathieu tiennẽt que ce demoniaque eſtoit muet & aueugle non de nature mais par la poſſeſſion de Satan de laquelle il ne reſentoit autre effet que cette perte de veuë & de parolle.

mention, ne rapporte non plus que S. Mathieu aucun autre accident de ſa poſſeſſion ; Ce qu'il n'euſt obmis en vn fait memorable, conteſté des Phariſiens, admiré des Iuifs, ſur lequel expreſſement il repaſſoit la main apres S. Mathieu ; car c'eſt le deuoir de celuy qui prend le crayon apres vn autre d'adiouſter les traicts qui manquent, & c'eſt la couſtume des derniers Euangeliſtes, d'accomplir le narré de ceux qui les ont præcedé. De fait S. Luc qui n'y remarque rien de plus, y apporte plus de lumiere : Car au lieu que dans S. Mathieu cette priuation eſt attribuée à l'hõme, elle eſt icy attribuée au Dæmon. Ieſus dict-il, chaſſoit vn DIABLE & IL eſtoit muet. Luc. 11.

Comme ſi cet effet lequel il applique à ce Dæmon, luy eſtoit propre ſelon le ſens & l'opinion de ceux qui eſtiment que les malings Eſprits ont partagé entre eux & les pechez & les peines, en ſorte que chacun d'eux a ſon vice auquel il nous ſollicite le plus, chacun a ſon tourment, lequel il nous apporte plus volontiers, d'où ils tirent leur nom ainſi que de qualitez diſtinctes, l'vn eſtant nommé pour le regard des peines, l'Eſprit ſourd & muet en S. Marc, l'autre Eſprit d'infirmité en ſainct Luc, & pour le regard des vices, l'vn Eſprit d'erreur en S. Paul, l'autre Eſprit de fornication en Oſée. Que ſi ceſte remarque n'eſt agreable à quelques vns, au

Ita cenſet origenes homilia 15. in Ioſue. & Hieron in caput 6. Epiſtolæ ad Epheſios

Marc 9 Surde & mute ſpiritus exi habeo.

Luc. 13.

1. Timot. 4.

Oſée 4 Spiritus fornicationum deceptt eos, & c 5. ſpiritus fornicationis in medio eorum.

moins il leur appert que l'vn de ſes malings Eſprits eſtant qualifié l'Eſprit d'infirmité, & l'autre Eſprit ſourd & muet, c'eſtoit leur vnic ou principal effet, puis qu'ils en ſont denommez. Tellement que nous auons touſiours droit d'inferer qu'il y a des poſſeſſions, eſquelles l'energumene eſt exempt de la gehenne & de la torture de Satan, qui a ſeulement le pouuoir de luy oſter l'vſage d'vne ou de pluſieurs de ſes functions. A quoy ils doiuent conſentir facilement. Car il n'y a point telle liaiſon entre le bien que la Nature peut perdre, & le mal qu'elle peut ſouffrir, que Dieu ne puiſſe permettre ny Satan faire qu'elle ſoit incommodée en l'vn, ſans eſtre intereſſée

Comme ſi cet effet lequel il applique à ce Dæmon, luy eſtoit propre ſelon le ſens & l'opinion de ceux qui eſtiment que les malings Eſprits ont partagé entre eux & les pechez & les peines, en ſorte que chacun d'eux a ſon vice auquel il nous ſollicite le plus, chacun a ſon tourment, lequel il nous apporte plus volontiers, d'où ils tirent leur nom ainſi que de qualitez diſtinctes, l'vn eſtant nommé pour le regard des peines, l'Eſprit ſourd & muet en S. Marc, l'autre Eſprit d'infirmité en ſainct Luc, & pour le regard des vices, l'vn Eſprit d'erreur en S. Paul, l'autre Eſprit de fornication en Oſée. Que ſi ceſte remarque n'eſt agreable à quelques vns, au

Ita cenſet origenes homilia 15. in Ioſue. & Hieron in caput 6. Epiſtolæ ad Epheſios

Marc 9 Surde & mute ſpiritus exi habeo.

Luc. 13.

1. Timot. 4.

Oſée 4 Spiritus formicationum decepit eos, &c 5. ſpiritus fornicationis in medio eorum.

moins il leur appert que l'vn de ſes malings Eſprits eſtant qualifié l'Eſprit d'infirmité, & l'autre Eſprit ſourd & muet, c'eſtoit leur vnic ou principal effet, puis qu'ils en ſont denommez. Tellement que nous auons touſiours droit d'inferer qu'il y a des poſſeſſions, eſquelles l'energumene eſt exempt de la gehenne & de la torture de Satan, qui a ſeulement le pouuoir de luy oſter l'vſage d'vne ou de pluſieurs de ſes functions. Aquoy ils doiuent conſentir facilement. Car il n'y a point telle liaiſon entre le bien que la Nature peut perdre, & le mal qu'elle peut ſouffrir, que Dieu ne puiſſe permettre ny Satan faire qu'elle ſoit incommodée en l'vn, ſans eſtre intereſſée

en l'autre : Meſme chaſque fonction ou faculté naturelle regardant pluſieurs obiets, Satan peut en interdire l'vſage au regard de l'vn d'iceux, & le laiſſer libre au regard des autres, ainſi qu'il apert en l'Energumene que Fortunatus Eueſque de Poitiers recite auoir eſté deliurée par S. Germain Eueſque de Paris, y a mil ans; & n'auoir eu autre incõmodité en pluſieurs années que dura la poſſeſſiõ, ſinõq̃ ſon corps eſtoit deſtitué de mouuement quand elle vouloit aller à l'Egliſe.

Ces particularitez donc ſont differentes en diuers poſſedez: Ce qui eſt commun à tous, eſt le droit que le maling eſprit a D'HABITER & D'AGIR en eux. Droit à la verité bien eſtrange ſ'il

ge ſ'il eſt conſideré en ſa ſource. Car il n'eſt nullement fondé en la nature, chacune de ſes deux perſonnes eſtant complette en ſon ordre, chacune eſtant ſans relation de l'vn à l'autre, chacune eſtant ſeparée d'eſtre & d'operation, & meſme contraire en conditions & en deſſeins: Mais encores eſt-il plus eſtrange en ſon principal effet; car il tend à vne tres-eſtroitte liaiſon de ces deux natures, de ces deux eſpris, de ces deux perſones enſemble, liaiſon dont le cyment eſt la haine & non l'Amour! Liaiſon ſeule ſans Amour, de toutes celles que la nature, & que la grace opere; ainſi que le Diable eſt l'vnic d'entre toutes les Creatures qui ſoit ſans Amour: Et d'abon-

dant il eſt tres-dommageable en ſa ſuitte ; car comme de ce droit vient ceſte liaiſon, auſſi de ceſte liaiſon vient vn empire abſolu de Satan ſur la perſonne, par ce que la Maxime de la Nature eſt que de deux choſes vnies enſemble l'vne commande, l'autre obeiſſe ; & l'humeur de Satan eſt de vouloir cõmander par tout où il ſe trouue, ſoit au ciel, ſoit en la terre, ſoit en l'enfer. D'où vient que ſ'eſtant logé dedans l'homme, comme dans vne place qui luy appartient en vertu de ce droit ; il y commande ſelon ſon orgueil ; il y deſregle & confond tout ſelon ſa condition qui eſt d'eſtre vn eſprit de confuſion ; il y ruine & deſtruit ſelon ſon nom, & ſa

Ariſt. lib. 1. polit. Quæcumque è pluribus conſtant & fiunt aliquid comune ſiue ex ſeiunctis ſiue è continuis, in cunctis perſpicitur quod imperat, & quod paret & hoc à natura ineſt. &c.

Apocal 9 Cui nomen Hebraice A.

qualité de Deſtructeur. Et au lieu *baddō latine exterminās.* que l'ame commandée de Dieu ſeul, auoit vn pouuoir abſolu ſur ſon corps, & ſur ſes appetits vn pouuoir raiſonnable, le Diable la deſpouille de l'vn & de l'autre : vſurpant le premier ſur ſon corps, comme il attente le ſecond ſur ſon ame.

Quelles ſont les cauſes diſpoſitiues, & quelles les applicatiues du maling Eſprit au corps de l'Energumene.

PArce que le droict duquel nous venons de parler, & qui eſt le poinct conſtitutif de la poſſeſſiō, n'eſt point apuyé en la nature. Il a pour ſupplément

ment deux cauſes, dont l'vne eſt morale, l'autre reelle; l'vne eſt de la part de l'homme qui eſt poſſedé, l'autre de la part de Satan qui poſſede; l'vne eſt le ſujet qui donne entrée au maling Eſprit, & l'autre eſt la cauſe inſtrumentale qui l'applique. Voyons quelque particularité de l'vne & de l'autre: & obſeruons quand à la premiere.

QVE comme és maladies ordinaires, les vnes viennent d'vne indiſpoſition hæreditaire, les autres des exces du malade, & quelques vnes par la condition de noſtre nature ſans que la perſonne y ayt donné aucun ſujet. Ainſi ce mal eſtrange & extraordinaire arriue quelques fois à raiſon de la coulpe originelle

non encores effacée par le Bapteſme dont on peut veoir vne hiſtoire en Beda : quelque-fois en punition des pechez actuels, comme en ceſte fille que Proſpere raconte auoir eſté poſſedée d'vn Eſprit immunde, pour vn regard impudic ietté ſur l'image de Venus ; & comme cette Dame Romaine de laquelle Tertulien eſcrit, *Theatrum adiit & inde cum dæmonio rediit ; Itaque in exorciſmo cum onerarétur immunnus ſpiritus quod auſus eſſet fidelem agredi. Conſtanter & iuſtiſſime feci (inquit) in meo eam inueni,* Meſme Caſſian obſerue que les plus legers excez iettent aucunefois l'homme en l'accés de ce mal furieux, *Corporaliter traditos Satanæ & viros ſanctos nouimus pro leuiſſimis delictis, cum in illis ne tenuiſſimum quidem næuum in illo iudicij die patitur inuenire diuina clementia omnem cordis eo-*

In hiſtoria Anglorum.

lib. de dimidio temp. c. 6

lib. de ſpectaculis c. 26.

Coll. 7. c 25

Iſaiæ 1.

rum ſcoriam ſecundum prophetæ imo Dei ſententiam excoquens in præſenti, & luy meſme en allegue vn exemple

Cap. 27. d'vn ſainct perſonnage de ſon ſiecle poſſedé d'vn eſprit malin & furieux, pour vne rude parole qu'il auoit prononcée. Et vn autheur plus graue & ancien que luy en raporte vne hiſtoire bien memorable, d'vn homme de ra-

Sulpitius Seuerus. 1 dial. c. 14 re vertu, d'abſtinence miraculeuſe, de recommandation ſinguliere enuers les premiers Prelats de l'Egliſe, & de pouuoir grand enuers les Dæmons qui à ſa propre requeſte fut mis en la poſſeſſion de Satan pour vn mouuement de Vanité qu'il auoit ſenti & non accepté. Ie la repreſenteray plus dignement par ſes paroles que par les miennes, *Sancto*

viro (dict Sulpitius Seuerus) *vt ex viirtute honor, ita ex honore vanitas cœpit obrepere. Quod malum ille vbi primum sensit, diu multúmque discutere conatus est: sed repelli penitus vel tacita conscientia vanitas perseuerante virtute non potuit. Vbique nomen eius dæmones fatebantur: excludere à se confluentium populos non valebat, virus interim latens serpebat in pectore, & cuius nutu ex aliorum corporibus dæmones fugabantur, seipsum occultis cogitationibus vanitatis purgare non poterat. Totis igitur precibus conuersus ad dominum fertur orasse, vt permissa in se mensibus quinque, Diaboli potestate, similis his fieret quos ipse curauerat. Quid multis morer. Ille præpotens, ille qui signis & virtutibus toto Oriente vulgatus, ille ad cuius limina populi ante confluxerant, ad cuius fores summæ istius sæculi se prostrauerant Potestates, correptus à dæmone est, tentus in vinculis, omnia illa quæ Energumeni solent ferre, perpessus. Quinto demum mense purgatus est non tantum dæmone, sed quod illi erat vtilius & optatius, vanitate.*

C'eſt ceſte conſideration à mon aduis qui a fait tenir à S. Auguſtin ce langage, *Quid dicam de his qui dæmonum patiuntur incurſus! Quis confidit hoc malum euenire non poſſe ſapienti in hac vita !* parce que les plus accomplis ſont ſujets à ces fautes legeres, & les plus eſleuez ne ſont pas hors des atteintes de la Vanité, qui naiſt de leur meſme vertu.

lib. 19. de ciuit. c. 4.

OR le ſentiment du Paganiſme eſtant arriué iuſques là d'eſtimer que ceux deſquels la conſcience eſt opprimée ſous la peſanteur de pluſieurs faits enormes, ont en eux des gehennes, des ſupplices, voire des enfers meſme, que l'art des Poëtes repræſentoit ſoubs vn voile, feignant & peignãt des furies auec leurs

leurs torches alumées, auec leurs fleaux, & auec leurs cheueux des ſerpens tenir dés ce monde cõme vne eſpece de garniſon en eux: la lumiere du Chriſtianiſme comme plus entiere & parfaite conduit plus outre, & apprend qu'vn ſeul peché qui demerite l'Enfer, peut bien demeriter cette vengeance temporelle. Et ſi elle eſt eſleuée par la conſideration des ſeueres iugemens de Dieu, elle acquieſcera ſans difficulté, quand meſmes les fautes legeres prouoquent cet eſclat de la fureur de Dieu, ſelon les hiſtoires que nous venons de propoſer. Que ſi le ſens humain y trouue à redire; & ſ'il luy ſemble qu'vn tel tourment qui eſt l'image de l'enfer, & vne eſpece de

torture extraordinaire, eſt reſerué par vn iuſte iuge aux plus enormes crimes: Qu'il ſçache auát que l'eſprouuer hors l'eſtat de cette vie, que le iugement de Dieu eſt bien different du noſtre; que ce que nous eſtimons leger, eſt de grand pois en la balance diuine, en laquelle peze plus vne legere faute, qu'vne grieuë peine; Que meſme ce iuge ſouuerain fait plus, ordonnant aucunes-fois que cette gehenne ſoit appliquée ſans ſujet prealable en la perſonne, comme aux petits enfans. Choſe eſtrange! mais non ſans preuue, & dans l'Eſcriture, & dans les Peres: Car le lunatique au rapport de S. Marc eſt poſſedé dés ſon enfance: Et à ce propos S.

Mar. 9.

Auguſtin ſe plaint de la condition humaine apres le peché, *Graue iugum ſuper filios Adam à die exitus de ventre matris eorum vſque in diem ſepulturæ, vſque adeo implerineceſſe eſt, vt ipſi paruuli per lauacrum regenerationis ab originalis peccati, quo ſolo tenebantur, vinculo ſoluti, mala multa patientes* NON NVLLI *etiam* INCVRSVS SPIRITVVM *malignorũ aliquando patiantur.* l. 21. de ciui. cap 14.

Et auant luy S. Hieroſme ſ'eſcrie; *Quæ cauſa eſt vt ſæpe bimuli, trimuliue vbera materna lactantes à* DÆMONIO *corripiantur, inuiſibilia hæc inſcrutabili altiſſimi iudicio ſunt relinquenda,* Ad Paulam de dormitione Bleſillæ.

Car il n'en apparoiſt point de ſujet en leur PERSONE exẽpte de peché actuel par la baſſeſſe de leur aage, & purgée de l'originel par les remedes du ſalut. Toutesfois ce n'eſt pas ſans quelque ſujet au regard de leur NATVRE, laquelle eſt tributaire à l'ennemy, depuis

qu'il la tira hors du paradis terreſtre, iuſques à ce qu'elle ſoit eſtablie dans le Ciel, n'y ayant que la viue ſplendeur de la gloire qui eſteigne du tout les ſcintilles de ſa ſeruitude. Car le Liberateur nous donne bien icy l'eſperance, mais non la poſſeſſion d'vne pleine liberté; & cõme il luy a pleu laiſſer en la nature l'aiguillon du peché, auſſi a-il voulu en laiſſer la peine, l'vn comme cicatrice de la premiere playe, & l'autre comme relique de l'ancienne ſeruitude. Dont l'ennemy tire le tribut, tantoſt par le moyen des cauſes naturelles qui nous affligent, & tantoſt par luy-meſme qui nous tourmente, ſoit au dehors comme Iob, ſoit au dedans comme

Saül. Et encores que nous ſoions pupiles & en bas aage, ſi a-il le droict d'exiger ſur nous ces intereſts de la debte que le Pere cõmun a creée par le paſſé pour toute ſa poſterité.

CHACVNE donc de ſes vexations Diaboliques à quelque ſujet ou en la Nature ou en la Perſonne, lequel donne entrée au malin Eſprit: Et chacune auſſi a quelque cauſe particuliere qui l'applique immediatement à ce corps. Quelque-fois c'eſt Dieu meſme qui expedie à Satan le pouuoir ſur la perſone, comme iadis ſur Iob affligé en ſon corps auſſi bien que l'Energumene, & de la main d'vn meſme bourreau; & comme il denonça & appliqua luy-meſme le chaſti-

ment à ce grand Roy de Chaldæe, lors que pour vn mouuemẽt orgueilleux, il le punit d'vn mal si extraordinaire depeint en Daniel. Chastiment que ie rapporte d'autant plus volontiers qu'Epiphane & vn Auteur moderne le referent à vne espece de possession du malin Esprit, alterant le temperament de ce Prince, & transformant son discernement naturel: Et nõ sans quelque apparence, puisque c'est vn mal le plus approchant de celuy des Energumenes, qu'aucun autre qui soit dans le ressort & de la nature, & de la permission actuelle de Dieu. Car l'Escriture mesme nous specifie en particulier qu'il a esté destitué de son sens, en ceste parolle de reco-

Lib. de vita & obitu prophetarum, & Petrus Loyerius lib. 1. de spectris cap. ij

gnoiſſance *Senſus meus redditꝰ eſt mihi* & priué de la forme & figure humaine par conſequence ſemblable de ce texte qui ſuit, *figura mea ad me reuerſa eſt.* Et generalement elle nous le repreſente plus ſauuage que les plus furieux démoniaques de l'Euangile qui habitoient és Sepulchres; plus aliené de la condition humaine, que beaucoup de poſſedez qui ont bien le diſcernement naturel ſaiſi & occupé, mais non pas transformé en vn diſcernement beſtial, comme Nabuchodonoſor qui a eſté fait ſemblable aux beſtes, & quand au temperament & quand à la figure, & quand au ſens naturel; Et en ſomme plus miſerable que les Energumenes qui ont des interualles en leur

mal-heur, au lieu que ce grand Prince eſt affligé d'vn mal qui eſtant ſi extraordinaire, eſt continu par vn ſi long eſpace d'année.*

*septẽtẽpora mutabuntur ſuper te, dict Daniel à Nabucodonoſor cap. 4. Id eſt ſeptẽ anni ſecundũ omnes ferè chriſtianos & Hebræos Interpretes,

Autrefois ce ſera quelque ſainct perſonnage, lequel aura liuré le pecheur à Satan, comme S. Paul liura l'Inceſtueux ſelon l'epiſtre aux Corinthiens, en deux mots de laquelle les deux poincts conſtitutifs de la poſſeſſion ſont marquez, à ſçauoir le droit de la reſidence que l'Eſprit malin acquiert ſur la perſonne, exprimé en ce terme *Tradidi illum Satanæ*; & l'alteration ou vexatiõ qui la ſuit, inſinué en l'autre *In interitum carnis*: Et cõme le meſme liura les deux Hereſiarques, Hymenée & Alexandre, afin dict-il, qu'ils

1. Cor. 5

il, qu'ils apprennent à ne plus blaſphemer. A quoy le ſeul retranchement ſpirituel, c'eſt à dire l'excõmunication n'euſt pas beaucoup ſeruy (enuers eux ſpecialement qui d'eux meſme ſe retranchoient du corps de l'Egliſe, & ſe faiſoiẽt chefs de part) ſans cette peine honteuſe, viſible & manifeſte, laquelle a fait dire à S. Chriſoſtome QVE les Apoſtres ſe ſeruoient des Dæmons comme des bourreaux pour chaſtier & amender les pecheurs.

1. *Tim.* 1. *Ita explicat Espẽcæus ibidẽ: idq; Auguſtinus epiſt.* 48 *videturſubindicare. Quolibet (inquit) carceris cuſtode peior eſt Satanas, cui tamẽ Paulus homines tradit* Malos, *per Malum emendare bonumopus eſſe iudicans. Tomo* 1. *homil.* 3. *de patientia Iob,* où meſme il explique les deux textes alleguez de S. Paul.

Quelquefois ce ſeront les Magiciens, leſquels comme il ſe ſeruent des Eſprits malings pour endommager l'homme, tantoſt en ces biens, ainſi qu'il appert en la Loy anciẽne des douze Tables,

In eos qui messes excantassent, tantost en l'vsage de la raison ainsi que suppose ce Canon inseré dans le recueil de S. Yue, *Malefici vel Incantatores, vel Immissores tempestatum, vel qui per inuocationem dæmonum* MENTES *hominum perturbant, Anathematizati abijciantur.*

Yuo Carnotensis parte vndecima cap. 53.

Et ce vers de l'Æneide.

Hæc se carminibus promittit soluere mẽtes

Æneid. 4.

Tantost en luy faisant perdre la vie par des ensorcellemens comme l'experience nous faict voir; Et comme tesmoigne ce Canon d'vn ancien Concile, *Si quis* MALEFICIO *interficiat aliquẽ eo quod sine idololatria perficere non potuit scelus, nec in fine impartiendam illi esse* Communionem.

Elibertinum Canone 6.

Ainsi les employent-ils quelquefois à tourmenter par vne possession cõme plusieurs histoires appreuuent; & entre autres, deux racontées par S. Hieroſme, & tou-

tes deux referées par la confessiõ meſme des dæmons aux Magiciens, l'vn deſquels pour abuſer d'vne fille, *tormenta quædam verborum & portentoſas figuras ſculptas in æris Cyprij lamina defodit.* Dont eſtãt poſſedée, en l'effort de l'exorciſme, *vlulat & confitetur Dæmon, vim ſuſtinui, inuitus abductus ſum. ô cruces, ô tormenta quæ patior! exire me cogis, & ligatus ſubter limen teneor. Non exeo, niſi me adoleſcens qui tenet dimiſerit.* Et vn meſme Eſprit poſſedant le fauoris de l'Emp. Conſtance dés ſon bas aage, confeſſe deuant Hilarion. *Quo in eum intraſſet ordine multáſque incantationum occaſiones, & magicarum artium neceſſitates obtendebat.* Ie remarque vne pareille confeſſion extorquée du Démon en la torture de l'exorciſme. Dont le rapport eſt fait au long par *In vita Hilarionis.*

In historia sanctorũ patrum. Sect. 13 in Macedonio.

Theodoret autheur graue & ancien. Et en faueur de ceux qui donnent plus de temps à lire les autheurs prophanes, qu'à veoir les diuins ouurages de nos Saints Peres, i'adioindré à ces deux tesmoings Ecclesiastiques, Vn moderne, grand en sa profession, celebre en ses escripts, qui en rapporte deux histoires memorables, arriuées en son temps, desquelles l'vne est d'vn Gentil-hõme de marque lequel il traita lõguement selon les regles de son art iusques à ce que en fin le Démõse manifesta & declara *se in hoc corpus iniectum à quodam.* Dont il conclud *non solum morbos verumetiã dæmonas scelerati homines immittunt.*

Fernelius li. 3. de abditis rerum causis cap. 16.

CES histoires recueillies de tesmoings asseurez, font que ie

trouue moins eſtrange ce que dit Anaſtaſius Nicœnus de Simon Magus qu'il auoit le pouuoir de liurer à Satan ceux qui le nommoient Impoſteur, au cas qu'il peut entrer en conuerſatiõ auec eux, & vſer de ſes ſortileges. Ioint que d'ailleurs il y a de l'apparẽce, que cõme en l'Egliſe Chreſtienne le S. Eſprit eſt donné à l'homme par le moyen des hommes : Ainſi Satan, Singe de Dieu, Chef de cette ſienne milice des Magiciens, ſe complaiſt à veoir en ſon Eſtat que les malings Eſprits ſoient appliqués aux hommes, par le moyen des hommes.

In bibliotheca patrum, tomo 1. quæſt. 23.

Quel eſt le deſſein de Satan enuers celuy lequel il poſſede.

TOVT ce qui precede la poſſeſſiō, peut eſtre referé aux cauſes diſpoſitiues, ou aux applicatiues que nous auōs deduites. Voyons maintenant ce qui la ſuit. Car d'autant que ce ſont effets qui tombent ſous les ſens, chacun eſtime y auoir droit de iugement, chacun en diſcourt à ſa façon, & chacun y a beſoin d'ouuerture & de conduite. Et à cauſe qu'en toute poſſeſſion il y a deux eſprits, deux natures, & deux perſonnes iointes enſemble: Chacun penſe eſtre bien fondé ſ'il ſ'attend de

voir au poſſedé la reflexion des effets, leſquels ils ſ'imaginent le plus au Diable. Dont les ſimples qui le conçoiuent auec vne eſtrange difformité, ſe promettent de voir vne difformité bien extreme au corps du Demoniaque : Et les eſprits plus capables qui ſe repreſentent Satan comme vn Agent eſleué en intelligence, & en puiſſance par deſſus tout ce qui eſt & paroiſt au monde, veulent voir à tout propos des effects miraculeux, ou en l'vne, ou en l'autre qualité. Or cõbien que cette attente des vns & des autres ſoit poſee ſur vn principe aſſeuré, & tirée d'vne conception veritable: Si eſt elle deffectueuſe ainſi que l'imagination de laquelle elle depend,

Quel eſt le deſſein de Satan enuers celuy lequel il poſſede.

TOVT ce qui precede la poſſeſſiō, peut eſtre referé aux cauſes diſpoſitiues, ou aux applicatiues que nous auōs deduites. Voyons maintenant ce qui la ſuit. Car d'autant que ce ſont effets qui tombent ſous les ſens, chacun eſtime y auoir droit de iugement, chacun en diſcourt à ſa façon, & chacun y a beſoin d'ouuerture & de conduite. Et à cauſe qu'en toute poſſeſſion il y a deux eſprits, deux natures, & deux perſonnes iointes enſemble: Chacun penſe eſtre bien fondé ſ'il ſ'attend de

voir au poſſedé la reflexion des effets, leſquels ils ſ'imaginent le plus au Diable. Dont les ſimples qui le conçoiuent auec vne eſtrange difformité, ſe promettent de voir vne difformité bien extreme au corps du Demoniaque : Et les eſprits plus capables qui ſe repreſentent Satan comme vn Agent eſleué en intelligence, & en puiſſance par deſſus tout ce qui eſt & paroiſt au monde, veulent voir à tout propos des effects miraculeux, ou en l'vne, ou en l'autre qualité. Or cõbien que cette attente des vns & des autres ſoit poſee ſur vn principe aſſeuré, & tirée d'vne conception veritable: Si eſt elle deffectueuſe ainſi que l'imagination de laquelle elle depend,

eſt imparfaite. Car il ne ſuffit pas à celuy qui veut eſtre l'arbitre des effets eſquels l'operation du diable interuient, de conſiderer qu'on ſuppoſe que c'eſt vn Diable qui opere ; & vn diable difforme en ſon eſtre, puiſſant, & intelligent en ſes œuures : Si d'abondant il ne remarque en general, quelle eſt la façon de laquelle cet Eſprit conduit ſes actions ; & ſ'il ne conſidere en particulier, quelle eſt la qualité du deſſein duquel il veut eſtre le Iuge. Car Satan ayant pluſieurs deſſeins contre les hommes, Il en conduit vn chacun auec telle dexterité, qu'il ne ſe rend ny defectueux, ni ſurperflu, quant aux moyens de les acheminer : Mais comme ſon intention eſt tant

actiue

actiue qu'elle accõpaigne tous ſes mouuemẽs de ce qui leur eſt neceſſaire; Ainſi ſon intelligence eſt tant exacte à diſcerner iuſtement, ce qui eſt de propre d'auec ce qui eſt contraire ou aucunement eſloigné de ſon intention, qu'elle n'y admet rien d'inutile & de ſuperflu. Tellemẽt que par le moyen de ſon actiuité il employe contre tous les hõmes tout ce qu'il a de Naturel & d'acquis, c'eſt à dire tout ce qui eſt en luy, (car il n'a plus rien d'Infus): Et par le moyẽ de cette intelligence exacte, il ne deſploye contre vn chacun, ſinon ce qui eſt de propre à ſon humeur, & ce qui eſt de conuenable à la conditiõ du deſſein qu'il a pris contre luy. Ainſi quand il

traitte auec les Ames pieuſes, il n'employe que la CAPACITE' qu'il a des dons rares & ſurnaturels à faire, ou pluſtoſt cõtrefaire des effets miraculeux pour les deceuoir. Au lieu qu'il ne la met poĩt en vſage enuers les ſorciers ordinaires, n'employant que ſa MALIGNITE' pour aider à leur malice: Ny enuers les eſprits curieux, qui le veulẽt auoir pour familier, eſquels il ne deſploye, ny cette Capacité, ny cette malignité, mais ſa ſeule INTELLIGENCE: & non encores en toute ſon eſtenduë, ains ſeulement au regard des choſes ſecrettes, & non des cognoiſſances naturelles ou diuines, eſquelles nous les trouuons auſſi peu verſez que ceux qui n'ont ia-

mais eſté inſtruits ſous vn tel Pedagogue. Et quand il agit auec ces eſprits eminens en curioſité, & en malice que nous appellons vulgairement Magiciens, il employe bien quelque partie de ſon intelligence, & de ſa puiſſance, comme traittant auec des eſprits participans de la curioſité des vns & de la malice des autres: Mais il ne produit aucun effet de cette habilité aux dons rares & ſurnaturels, de laquelle il ſe ſert enuers les ames pieuſes; meſme il ne leur ouure pas tous les reſſors de ſa puiſſance, *Magis enim* dit S. Cyprian *iuuante Dæmone potentatus eſt ad perniciosa & ludicra*, ſans paſſer plus outre. Tant il accommode iuſtement ſes proprietez naturelles à ſes deſſeins,

Cypri. in tractat. quod idola non ſint Dij.

ne departant & ne deſployant à vn chacun, ſinon celle qui eſt la plus propre à le ſeduire, & la plus conuenable à la qualité du deſſein qu'il a prins de luy nuire.

OR L'INTENTION formelle de Satan en la poſſeſſiõ eſt d'exercer ſa rage, & non pas d'employer aucune de ſes mauuaiſes qualitez : d'autant qu'il a pour tout deſſein d'eſtre, non ſeullement ennemy, car il l'eſt touſiours & partout, mais ennemi découuert, & d'agir auec le poſſedé en qualité d'ennemy, c'eſt à dire, par force & non par fraude, comme en ſes illuſions ; par douleurs & non par plaiſirs & appaſts, comme en ſes tentations ; par tourmens & non par merueilles comme en ſes trans-

figurations: & en ſomme de traiter le poſſedé en la meſme maniere qu'il traitte l'homme en l'Enfer. Car comme il n'y ſuppoſe plus de fraude, de plaiſirs, de merueille, mais il exerce, & ſans plus ſa rage contre celuy qui eſt Damné, ne luy faiſant part que de la meſme peine qu'il endure. Ainſi en vne poſſeſſion il ne pretēd pas vſer de ſa fraude à ſeduire & attirer, mais ſeulement de ſa fureur à forcer l'eſprit de celuy qu'il poſſede : Ny de ſa puiſſance à le rendre inſtrumēt de ſes feintes merueilles; mais de ſon enuie, à faire dés ce monde cete pauure creature compagne de ſa miſere.

QVE ſi l'œil de quelqu'vn a remarqué des accidens miracu-

leux en vn possedé, que sa raison obserue aussi que comme en l'ordre de nature il y a des effets necessaires & d'autres contingens: Ainsi en la conduite des desseins de Satan, & nommément en celuy de la possession il y a des effets qui ont vn iuste raport à son intention premiere de nuire au possedé, & d'autres qui dependẽt d'vne intentiõ fortuite de ce malin Esprit auec les assistans. Car comme il a lors quelque espece de conuersation sensible auec eux, il peut faire quelque effet à leur esgard, qui ne dependera point de cette intention premiere qu'il a enuers l'Energumene. Ce qui est accidentellement ioint à vne possession, & ne l'oblige pas en d'au-

tres rencontres, à faire meſmes effets, ny à former des deſſeins pareils: L'vne & l'autre eſtant libre à Satan, contingent à la poſſeſſion, peu frequent en l'vſage, meſme rarement obſerué en l'eſcriture, où il y a tant d'accés de poſſedez deſcrits, & dependant d'vne rencontre trop particuliere pour eſtre par tout eſgal. Disons donc que cõme l'ordre de nature ne depend pas des effets contingens, ſans leſquels il ne laiſſe ny d'eſtre, ny d'eſtre recogneu: Qu'ainſi le cours ordinaire du deſſein & des effets de Satan enuers l'Energumene, ne depend pas de la contingence de ces Accidens, leſquels ne ſont ny les deciſifs, ny les conſtitutifs d'vne poſſeſſion.

Et recueillions de ce diſcours que tout ainſi comme lors que Satan poſſede quelqu'vn ſpirituellement par le peché, il n'a pas intention de departir aucune eſtincelle d'intelligence à ſon eſprit, ny aucun effet de ſa puiſſance à ſon corps: ainſi quād il ſe lie à quelque perſonne pour la poſſeder réellement, ce n'eſt pas pour luy communiquer ſon intelligence comme aux eſprits curieux, ny ſa puiſſance comme aux Magiciens, ny ſa malignité pour nuire aux autres comme aux Sorciers; ains ſeulement ſa miſere & ſa peine comme aux Damnez.

En quoy Dieu qui veille ſur noſtre ennemy bien qu'il laſche la bride à ſes volontez, ſi met-il des bor-

des bornes à ſon pouuoir, & cõme il a poſé des limites telles qui lui plait à toutes choſes, & à Satã meſme, lors qu'il tente, lors qu'il deçoit, lors qu'il ſe transfigure; Il a pourueu auſſi d'vn reglemẽt ſur les poſſeſſions, eſquelles cõme l'Ange malin ſe reſoult de nuire, & ſe determine d'incommoder l'eſprit & d'alterer le corps auquel il reſide, Dieu luy determine la qualité, la quãtité, & les autres circonſtances de cette alteration, la reglant & moderant ſelon les diuers ſujets pour leſquels il permet q̃ ce mal arriue. Et d'autant qu'entre ces ſujets il y en a de pl⁹ & de moins notables; de particuliers & de publics: cette diſpropottion met autant d'inegalité entre les

poſſeſſions, qu'il y a de diuers degrez eſquels l'alteration du corps humain peut monter & rabaiſſer: Eu eſgard qu'il ſuffiſt à vne poſſeſſion que le malin Eſprit reſide au corps auec pouuoir de l'alterer en quelque maniere; laquelle ne peut eſtre ſi grande, qu'il ne la puiſſe accomplir, eſtant plus capable d'agir que l'homme n'eſt de patir; & ne peult auſſi eſtre ſi petite, que l'Ennemy ne la vueille bien, & que, puiſque d'allieurs il prend bien le ſoing d'eſpier toutes les actions de la perſonne, & de luy tendre par tout des pieges pour la ſurprendre, il ne prẽne plus volontiers le ſoin de la poſſeder & de la tormenter ſelõ les loix & les ſaiſons qui luy ſeront permiſes

& preſcrites.

La raiſon nous conduit à ainſi iuger de la varieté & de l'inegalité des poſſeſſions, & l'experience nous y confirme: Car il apert comme és vns ce mal furieux reçoit des interualles, és autres il eſt continu; Es vns il eſt pl⁹ exceſſif, és autres pl⁹ moderé; Es vns il n'a pouuoir que ſur l'alteration du corps, és autres meſme ſur la vie, ſelon que S. Cyprian racõte au ſermõ *de Lapſis*. Dieu limitant le pouuoir de Satan ou ſelon les ſecrets de ſon iugement, ou ſelon les ſujets apparens pour leſquels il le permet. Et comme le Prince ferme le camp de cordage que l'ennemy n'oſe franchir ſelon les loix du duel. Ainſi en ce duel de Satã

contre l'homme Dieu poſe des limites qu'il n'oſe outrepaſſer nonobſtant ſa fureur, non plus que la mer enragée n'outrepaſſe le ſable que Dieu a poſé pour borne à ſa tourmente.

Quel eſt le deſſein de Satan contre l'Egliſe, qui le veut depoſſeder.

LE duel de l'ennemy contre l'homme eſt ſuiuy d'vn combat public de l'Egliſe contre l'ennemy, laquelle ſe ſentant intereſſée en l'outrage fait à vn de ſes mẽbres, trauaille par ſa prudẽce à recognoiſtre l'aduerſaire qui le rend offenſé, & à le vaincre par la force conferée à vn des ordres

de ſa Milice. Ce party eſt bien-different de celuy que Satan combattoit auparauant; & auſſi la maniere & l'iſſue du combat eſt du tout diſſemblable. Là il n'agiſſoit qu'auec vn foible ennemy bien inegal à ſa condition: Et il agit ici auec vn Corps armé de la force du Dieu des batailles. Là comme le plus fort, il eſt l'aggreſſeur & meſme le poſſeſſeur : Icy comme le plus foible il eſt aggreſſé par l'Egliſe qui en fin le depoſſede Là comme victorieux il ſaiſit & tourmente ce pauure Eſclaue : Icy comme vaincu il eſt ſaiſi & captiué luy-meſme. L'Egliſe exerceant ſur luy *pœnam talionis*, & l'affligeant *plaga occulta, pœna manifeſta*, dit Saint Cyprien, ainſi qu'il affli- *Epiſtola 2. ad Donatū.*

ge le possedé d'vn tourment manifeste dont le bourreau est occulte & inuisible.

Or cõme l'inegalité de l'hõme au regard de Satan l'anime à employer sa force contre ce pauure esclaue: Ainsi son inegalité au regard de l'Eglise le reduit à vser de sa fraude, essayant de trõper le pl⁹ fort & de vaincre le plus foible. Car c'est l'artifice des prudens de changer d'aduis, & de moyens selon les diuerses circonstances. C'est le stratageme des guerriers d'employer la fraude ou la force selon la difference des ennemis. Et c'est le conseil d'vn cruel Tyran de ioindre en la conduitte des affaires la peau de Regnard à la peau de Lyon. Satã ne l'omet pas en ce

Lysander in Plutarcho.

deſſein ſi important, luy qui ſurpaſſe en tyrãnie tous les grans de la terre dont il eſt le premier; en Prudence tous les enfans du ſiecle, dont il eſt le Prince; en Experience tous les guerriers du monde, dont il eſt le plus ancien & le plus aſſidu, ayant commençé la guerre au Ciel auant la creation de l'homme, & la continuant en la terre depuis cinq mil ans. Il change donc de deſſein, ſelon le change qu'on luy donne en ce combat; Il ſe reſout à employer ſa fraude contre le parti le plus fort, & à deſploier ſa rage contre le plus foible; Et il prend la peau de Lion contre l'Energumene, & la peau de Regnard contre l'Egliſe.

Et comme l'effet ordinaire de

ſa ruſe eſt de ſe cacher en quelque maniere à celuy lequel il veut tromper, ores en diſſimulãt la malignité de ſon intention, lors qu'il contente l'eſprit curieux duquel il eſt familier, ores en deſguiſant ſa difformité, lors qu'il conuerſe auec l'ame pieuſe, pour la ſeduire, ores en cachant ſa miſere & ſon tourment, lors qu'il indue par plaiſirs vne ame foible à pecher. Ainſi le ſujet de ſa fraude en l'Energumene eſt de cacher à l'Egliſe ſa præſence & ſon attentat ; d'autant qu'il comparoiſt deuant elle comme vn criminel deuant le Officier du Prince, lequel il a offencé. Car il a violé l'image & les armes de la Diuinité en outrageant l'homme auquel elles ſont emprain-

tes: Et Dieu a constitué l'Eglise auec autorité non seullement sur les hommes, mais aussi sur les Diables. Deuant elle donc Satan ne manifeste pas aisémẽt son attentat, non plus que le criminel n'aduouë son forfait sans contrainte.

Cette qualité en laquelle Satan comparoist deuant l'Eglise, & la condition du crime duquel il est attaint, suffit à presumer que tandis qu'il n'est pas cõuaincu il a intention de faire des feintes pour la tromper, & non pas des effets correspondans à sa puissance pour l'asseurer. Car l'iniuste possesseur d'vne place (tel que Satan est de l'homme) cité deuant le Iuge se resoult ou à prœuenir son iugement en ce-

dant aux parties la poſſeſſion; ou à l'empeſcher, en eſtouffant les preuues de ſon vſurpation; ou à reſiſter à l'execution de l'arreſt, en ſe maintenant de force contre l'authorité publique. Mais Satan eſt trop eſleué pour abandonner la poſſeſſion qu'il a priſe d'vne perſonne, auant que la mort luy aye oſté, ou que le conſentement du poſſedé aye eſchangé la poſſeſſion du corps en celle de l'ame, ou que l'effort de l'exorciſme, l'aye chaſſé. Et il eſt auſſi trop foible pour la main tenir de force apres qu'elle eſt recognuë: ſa domination n'eſtant en rien comparable à l'Empire de l'Egliſe qui a pour lieu l'vniuers, pour temps l'æternité, pour garde des legions d'Anges. Re-

ſte donc qu'il eſſaie d'empeſcher q̃ſon vſurpatiõ ne ſoit manifeſte cõme il le peut aiſémẽtfaire. Car tãdis q̃ l'egliſe dreſſe ſõ enqueſte il eſt en ſon pouuoir de retirer ſa præſence de celuy qu'il poſſede ſans diminuer en rien le droit de ſa poſſeſſion ; Lequel ne l'oblige pas à reſider continuëment. Meſme il peut eſtre præſent dans l'Energumene ſans y eſtre apparent, car ſon eſſence eſt ſpirituelle & ſa reſidence inuiſible. Que ſ'il veut par ſa preſence alterer le patient (ce qui luy eſt libre) il peut faire des accés nullemẽt extraordinaires, car comme il peut par ſa nature, faire plus d'effort que la maladie il peut auſſi en faire moins par ſa liberté. Ainſi ſ'eſt-il caché trois

mois ſoubs vn mal epileptique en vn Gentilhomme de marque que Fernel penſoit. Ainſi ſe cacha il pluſieurs années en vn Energumene que garētit Parthenius ſelon Metaphraſte. Ainſi ſe cachoit-il anciennement ſoubs le mal des Lunatiques ſelon le iugement d'vn grand homme de noſtre temps.

Lib. 2. abditis rerū cauſis cap. 16

Maldonatus in Math. cap. 17. vbi docet cur dæmon lunaticos faciat.

VRAY eſt que Dieu qui poſe des bornes à ſa rage quād il tormēte l'Energumene, met auſſi des limites à ſa ruze quād il eſſaye de trōper l'egliſe, afin qu'il ſoit vaīcu en ſa force par la patiēce de l'vn, & en ſa fraude par la prudence de l'autre. Et lors ce Prince du ſiecle qui ſe void deſcouuert, a recours au credit que cette qualité luy donne parmi le mōde, duquel il

emprunte la Force & la Calõnie cõme deux bras pour combatre l'Egliſe, & pour maintenir ſa poſſeſſion. L'Egliſe qui n'a point d'armes contre la Force, a contre la Calõnie de l'innocence en ſes actiõs, de la verité en ſes paroles, de l'authorité en ſes iugemens pour ſe deffendre.

FIN.

DISCOVRS
De la poſſeſſion de Marthe Broſſier.

Contre les calomnies d'vn Medecin de Paris.

Qui incredulus eſt infideliter agit.
Iſaiæ 21.

Par LEON D'ALEXIS.

A TROYES.

1599.